

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA PLAINE DU NORD LOIRET**

L'an deux mil vingt-six, le 16 avril, le Conseil Communautaire de la Plaine du Nord Loiret dûment convoqué le 2 avril 2026, s'est réuni au sein de l'Hôtel Communautaire à Bazoches-les-Gallerandes sous la présidence de Monsieur Martial BOURGEOIS, Président.

Membres en exercice : 25

Pouvoir(s) : 2

Votants : 25

Présents : MM. PETIT Stéphane, GRANDEMAIN Michel, LEBRET Olivier (fondé du pouvoir de Mme COISNON Cassandre), PHÉLUT Jean-Marc, ARNAULT Claude, CHOFFY Patrick, GUILLOTEAU Florent, POINCLOUX Daniel, POISSON Bertrand, BOURGEOIS Martial, GUYON Gérard, CHARVOZ Didier (fondé du pouvoir de M. FERRIERE Julien), Mmes AUVRAY Gaëlle, LEBLOND Valérie, PRUNET Delphine, DUPRÉ Céline, JOUANNON--PEIGNÉ Virginie, BOUVARD Annie, PETIT Christine, GRAPPY Corinne, LACOMBE Roselyne, CRETET Françoise, BRUCHET Delphine.

Absents excusés : Mme COISNON Cassandre, M. FERRIERE Julien.

Secrétaire de séance : Madame Céline DUPRÉ

Objet : Création de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT)

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le code général des impôts et notamment l'article 1609 nonies C,
Vu l'arrêté préfectoral en date du 1^{er} février 2024 portant modification des statuts de la Communauté de Communes de la Plaine du Nord Loiret,
Conformément à l'article L. 5211-5-1 du code général des collectivités territoriales,

Considérant que la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées est composée de membres des conseils municipaux des communes concernées,
Considérant que chaque conseil municipal dispose d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE

- De créer la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées,
- De composer la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées d'un représentant titulaire et un représentant suppléant par commune,
- De demander aux conseils municipaux de désigner par délibération, son représentant titulaire et son représentant suppléant au sein de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées dans un délai de 3 mois.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Pour extrait certifié conforme

À Bazoches-les-Gallerandes, le 16 avril 2026

Céline DUPRÉ
Secrétaire de séance

Martial BOURGEOIS
Président



Certifié exécutoire par le Président
Compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le 28/04/2026
Et de la publication le 28/04/2026

Mention des voies et délais de recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'Orléans - sis 28 rue de la Bretonnerie 45057 ORLEANS cedex 1 - dans le délai de deux mois suivant sa publication ou son affichage.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA PLAINE DU NORD LOIRET**

L'an deux mil vingt-six, le 16 avril, le Conseil Communautaire de la Plaine du Nord Loiret dûment convoqué le 2 avril 2026, s'est réuni au sein de l'Hôtel Communautaire à Bazoches-les-Gallerandes sous la présidence de Monsieur Martial BOURGEOIS, Président.

Membres en exercice : 25

Pouvoir(s) : 2

Votants : 25

Présents : MM. PETIT Stéphane, GRANDEMAIN Michel, LEBRET Olivier (fondé du pouvoir de Mme COISNON Cassandre), PHÉLUT Jean-Marc, ARNAULT Claude, CHOFFY Patrick, GUILLOTEAU Florent, POINCLOUX Daniel, POISSON Bertrand, BOURGEOIS Martial, GUYON Gérard, CHARVOZ Didier (fondé du pouvoir de M. FERRIERE Julien), Mmes AUVRAY Gaëlle, LEBLOND Valérie, PRUNET Delphine, DUPRÉ Céline, JOUANNON--PEIGNÉ Virginie, BOUVARD Annie, PETIT Christine, GRAPPY Corinne, LACOMBE Roselyne, CRETET Françoise, BRUCHET Delphine.

Absents excusés : Mme COISNON Cassandre, M. FERRIERE Julien.

Secrétaire de séance : Madame Céline DUPRÉ

Objet : Élection des membres de la commission d'appel d'offres (CAO)

Vu le code de la commande publique,
Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.1414-2 et L.1411-5,
Vu l'arrêté préfectoral en date du 1^{er} février 2024 portant modification des statuts de la Communauté de communes de la Plaine du Nord Loiret, conformément à l'article L. 5211-5-1 du code général des collectivités territoriales,
Vu les résultats du scrutin,

Considérant que la commission est présidée par le président de la Communauté de communes de la Plaine du Nord Loiret ou son représentant et que le conseil communautaire doit élire cinq membres titulaires et suppléants en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste,

DÉCIDE

- De proclamer les conseillers communautaires suivants élus membres de la commission d'appel d'offre (CAO) :

- Membres titulaires :
M. Patrick CHOFFY
Mme Cassandre COISNON
Mme Céline DUPRÉ
M. Daniel POINCLOUX
M. Bertrand POISSON

- Membres suppléants :
Mme Delphine BRUCHET
M. Florent GUILLOTEAU
Mme Roselyne LACOMBE
M. Olivier LEBRET
M. Michel GRANDEMAIN

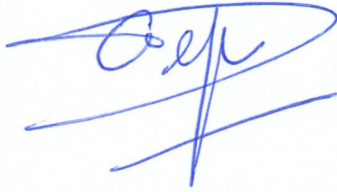
Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Pour extrait certifié conforme

Communauté de Communes de la Plaine du Nord Loiret
Séance du 16 avril 2026
Délibération n°C2026-33

Envoyé en préfecture le 28/04/2026
Reçu en préfecture le 28/04/2026
Publié le  Feuille
ID : 045-244500542-20260416-C2026_33-DE

À Bazoches-les-Gallerandes, le 16 avril 2026

Céline DUPRÉ
Secrétaire de séance



Martial BOURGEOIS
Président



Certifié exécutoire par le Président
Compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le 28/04/2026
Et de la publication le 28/04/2026

Mention des voies et délais de recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'Orléans – sis 28 rue de la Bretonnerie 45057 ORLEANS cedex 1 – dans le délai de deux mois suivant sa publication ou son affichage.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA PLAINE DU NORD LOIRET**

L'an deux mil vingt-six, le 16 avril, le Conseil Communautaire de la Plaine du Nord Loiret dûment convoqué le 2 avril 2026, s'est réuni au sein de l'Hôtel Communautaire à Bazoches-les-Gallerandes sous la présidence de Monsieur Martial BOURGEOIS, Président.

Membres en exercice : 25

Pouvoir(s) : 2

Votants : 25

Présents : MM. PETIT Stéphane, GRANDEMAIN Michel, LEBRET Olivier (fondé du pouvoir de Mme COISNON Cassandre), PHÉLUT Jean-Marc, ARNAULT Claude, CHOFFY Patrick, GUILLOTEAU Florent, POINCLOUX Daniel, POISSON Bertrand, BOURGEOIS Martial, GUYON Gérard, CHARVOZ Didier (fondé du pouvoir de M. FERRIERE Julien), Mmes AUVRAY Gaëlle, LEBLOND Valérie, PRUNET Delphine, DUPRÉ Céline, JOUANNON--PEIGNÉ Virginie, BOUVARD Annie, PETIT Christine, GRAPPY Corinne, LACOMBE Roselyne, CRETET Françoise, BRUCHET Delphine.

Absents excusés : Mme COISNON Cassandre, M. FERRIERE Julien.

Secrétaire de séance : Madame Céline DUPRÉ

Objet : Création de la Commission Travaux et désignation de ses membres

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2121-22 et L.5211-1, Vu l'arrêté préfectoral en date du 1^{er} février 2024 portant modification des statuts de la Communauté de communes de la Plaine du Nord Loiret, conformément à l'article L. 5211-5-1 du code général des collectivités territoriales,

Considérant qu'au regard des articles énoncés ci-dessus, peuvent être formées « des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres »,

Considérant que le conseil communautaire peut prévoir la participation de conseillers municipaux des communes membres selon des modalités qu'il détermine,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE

- De créer la commission intercommunale « Travaux »
- De désigner comme membres de la commission Travaux :
 - M. Bertrand POISSON
 - M. Claude ARNAULT
 - M. Denis BERTHELOT
 - M. Martial BOURGEOIS
 - Mme Delphine BRUCHET
 - Mme Céline DUPRÉ
 - M. Christophe GUÉRINEAU
 - M. Florent GUILLOTEAU
 - M. Jean-Marc PHÉLUT
 - M. Daniel POINCLOUX
- De désigner M. Bertrand POISSON responsable de la commission Travaux.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Pour extrait certifié conforme

Communauté de Communes de la Plaine du Nord Loiret
Séance du 16 avril 2026
Délibération n°C2026-34

Envoyé en préfecture le 29/04/2026
Reçu en préfecture le 29/04/2026
Publié le **Feuille** 
ID : 045-244500542-20260416-C2026_34B-DE

À Bazoches-les-Gallerandes, le 16 avril 2026

Céline DUPRÉ
Secrétaire de séance



Martial BOURGEOIS
Président



Certifié exécutoire par le Président
Compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le **28/04/2026**
Et de la publication le **28/04/2026**

Mention des voies et délais de recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'Orléans – sis 28 rue de la Bretonnerie 45057 ORLEANS cedex 1 – dans le délai de deux mois suivant sa publication ou son affichage.

Communauté de Communes de la Plaine du Nord Loiret
Séance du 16 avril 2026
Délibération n°C2026-35

Envoyé en préfecture le 28/04/2026

Reçu en préfecture le 28/04/2026

Publié le

Feuill

Besler
Levrault

ID : 045-244500542-20260416-C2026_35-DE

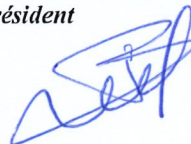
Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Pour extrait certifié conforme

À Bazoches-les-Gallerandes, le 16 avril 2026

Céline DUPRÉ
Secrétaire de séance



Martial BOURGEOIS
Président



Certifié exécutoire par le Président

Compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le 28/04/2026

Et de la publication le 28/04/2026

Mention des voies et délais de recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'Orléans – sis 28 rue de la Bretonnerie 45057 ORLEANS cedex 1 – dans le délai de deux mois suivant sa publication ou son affichage.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA PLAINE DU NORD LOIRET**

L'an deux mil vingt-six, le 16 avril, le Conseil Communautaire de la Plaine du Nord Loiret dûment convoqué le 2 avril 2026, s'est réuni au sein de l'Hôtel Communautaire à Bazoches-les-Gallerandes sous la présidence de Monsieur Martial BOURGEOIS, Président.

Membres en exercice : 25

Pouvoir(s) : 2

Votants : 25

Présents : MM. PETIT Stéphane, GRANDEMAIN Michel, LEBRET Olivier (fondé du pouvoir de Mme COISNON Cassandra), PHÉLUT Jean-Marc, ARNAULT Claude, CHOFFY Patrick, GUILLOTEAU Florent, POINCLOUX Daniel, POISSON Bertrand, BOURGEOIS Martial, GUYON Gérard, CHARVOZ Didier (fondé du pouvoir de M. FERRIERE Julien), Mmes AUVRAY Gaëlle, LEBLOND Valérie, PRUNET Delphine, DUPRÉ Céline, JOUANNON--PEIGNÉ Virginie, BOUVARD Annie, PETIT Christine, GRAPPY Corinne, LACOMBE Roselyne, CRETET Françoise, BRUCHET Delphine.

Absents excusés : Mme COISNON Cassandra, M. FERRIERE Julien.

Secrétaire de séance : Madame Céline DUPRÉ

Objet : Création de la Commission Finances et désignation de ses membres

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2121-22 et L.5211-1, Vu l'arrêté préfectoral en date du 1^{er} février 2024 portant modification des statuts de la Communauté de communes de la Plaine du Nord Loiret, conformément à l'article L. 5211-5-1 du code général des collectivités territoriales,

Considérant qu'au regard des articles énoncés ci-dessus, peuvent être formées « des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres »,

Considérant que le conseil communautaire peut prévoir la participation de conseillers municipaux des communes membres selon des modalités qu'il détermine,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE

- De créer la commission intercommunale « Finances »
- De désigner comme membres de la commission Finances :
 - M. Martial BOURGEOIS
 - Mme Céline DUPRÉ
 - M. Daniel POINCLOUX
 - M. Gérard GUYON
 - M. Olivier LEBRET
 - M. Bertrand POISSON
 - M. Patrick CHOFFY
 - Mme Delphine BRUCHET
 - M. Didier CHARVOZ
 - Mme Gaëlle AUVRAY
 - Mme Delphine PRUNET
 - M. Florent GUILLOTEAU
- De désigner M. Martial BOURGEOIS responsable de la commission Finances.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Pour extrait certifié conforme

Communauté de Communes de la Plaine du Nord Loiret
Séance du 16 avril 2026
Délibération n°C2026-36

Envoyé en préfecture le 28/04/2026

Reçu en préfecture le 28/04/2026

Publié le

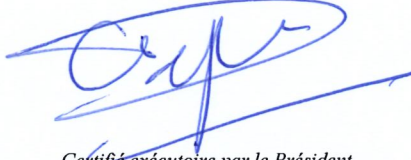
Feuill

Reiser
Levraud

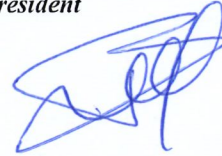
ID : 045-244500542-20260416-C2026_36-DE

À Bazoches-les-Gallerandes, le 16 avril 2026

Céline DUPRÉ
Secrétaire de séance



Martial BOURGEOIS
Président



Certifié exécutoire par le Président

Compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le 28/04/2026

Et de la publication le 28/04/2026

Mention des voies et délais de recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'Orléans – sis 28 rue de la Bretonnerie 45057 ORLEANS cedex 1 – dans le délai de deux mois suivant sa publication ou son affichage.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA PLAINE DU NORD LOIRET**

L'an deux mil vingt-six, le 16 avril, le Conseil Communautaire de la Plaine du Nord Loiret dûment convoqué le 2 avril 2026, s'est réuni au sein de l'Hôtel Communautaire à Bazoches-les-Gallerandes sous la présidence de Monsieur Martial BOURGEOIS, Président.

Membres en exercice : 25

Pouvoir(s) : 2

Votants : 25

Présents : MM. PETIT Stéphane, GRANDEMAIN Michel, LEBRET Olivier (fondé du pouvoir de Mme COISNON Cassandra), PHÉLUT Jean-Marc, ARNAULT Claude, CHOFFY Patrick, GUILLOTEAU Florent, POINCLOUX Daniel, POISSON Bertrand, BOURGEOIS Martial, GUYON Gérard, CHARVOZ Didier (fondé du pouvoir de M. FERRIERE Julien), Mmes AUVRAY Gaëlle, LEBLOND Valérie, PRUNET Delphine, DUPRÉ Céline, JOUANNON--PEIGNÉ Virginie, BOUVARD Annie, PETIT Christine, GRAPPY Corinne, LACOMBE Roselyne, CRETET Françoise, BRUCHET Delphine.

Absents excusés : Mme COISNON Cassandra, M. FERRIERE Julien.

Secrétaire de séance : Madame Céline DUPRÉ

Objet : Création de la Commission Urbanisme et désignation de ses membres

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2121-22 et L.5211-1, Vu l'arrêté préfectoral en date du 1^{er} février 2024 portant modification des statuts de la Communauté de communes de la Plaine du Nord Loiret, conformément à l'article L. 5211-5-1 du code général des collectivités territoriales,

Considérant qu'au regard des articles énoncés ci-dessus, peuvent être formées « des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres »,

Considérant que le conseil communautaire peut prévoir la participation de conseillers municipaux des communes membres selon des modalités qu'il détermine,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE

- De créer la commission intercommunale « Urbanisme »
- De désigner comme membres de la commission Urbanisme :
 - M. Olivier LEBRET
 - M. Guillaume BEAUVALLET
 - M. Éric BLÉCHET
 - M. Martial BOURGEOIS
 - Mme Delphine BRUCHET
 - M. Michaël CARRARA
 - M. Patrick CHOFFY
 - Mme Cassandra COISNON
 - M. Alexandre DENEAU
 - Mme Céline DUPRÉ
 - M. Julien FERRIERE
 - M. Michel GRANDEMAIN
 - Mme Corinne GRAPPY
 - M. Christophe GUÉRINEAU
 - M. Florent GUILLOTEAU
 - M. Gérard GUYON
 - Mme Virginie JOUANNON—PEIGNÉ
 - Mme Christine PETIT
 - M. Stéphane PETIT
 - M. Daniel POINCLOUX
 - Mme Delphine PRUNET
 - Mme Nicole RIDEL

Communauté de Communes de la Plaine du Nord Loiret
Séance du 16 avril 2026
Délibération n°C2026-37

Envoyé en préfecture le 28/04/2026

Reçu en préfecture le 28/04/2026

Publié le

Feuill

Breger
Levrault

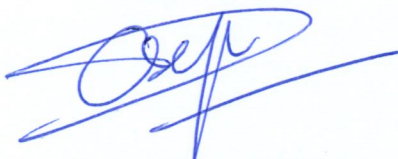
ID : 045-244500542-20260416-C2026_37-DE

- De désigner M. Olivier LEBRET responsable de la commission Urbanisme.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Pour extrait certifié conforme

À Bazoches-les-Gallerandes, le 16 avril 2026

Céline DUPRÉ
Secrétaire de séance



Martial BOURGEOIS
Président



Certifié exécutoire par le Président
Compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le 28/04/2026
Et de la publication le 28/04/2026

Mention des voies et délais de recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'Orléans – sis 28 rue de la Bretonnerie 45057 ORLEANS cedex 1 – dans le délai de deux mois suivant sa publication ou son affichage.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA PLAINE DU NORD LOIRET**

L'an deux mil vingt-six, le 16 avril, le Conseil Communautaire de la Plaine du Nord Loiret dûment convoqué le 2 avril 2026, s'est réuni au sein de l'Hôtel Communautaire à Bazoches-les-Gallerandes sous la présidence de Monsieur Martial BOURGEOIS, Président.

Membres en exercice : 25

Pouvoir(s) : 2

Votants : 25

Présents : MM. PETIT Stéphane, GRANDEMAIN Michel, LEBRET Olivier (fondé du pouvoir de Mme COISNON Cassandre), PHÉLUT Jean-Marc, ARNAULT Claude, CHOFFY Patrick, GUILLOTEAU Florent, POINCLOUX Daniel, POISSON Bertrand, BOURGEOIS Martial, GUYON Gérard, CHARVOZ Didier (fondé du pouvoir de M. FERRIERE Julien), Mmes AUVRAY Gaëlle, LEBLOND Valérie, PRUNET Delphine, DUPRÉ Céline, JOUANNON--PEIGNÉ Virginie, BOUVARD Annie, PETIT Christine, GRAPPY Corinne, LACOMBE Roselyne, CRETET Françoise, BRUCHET Delphine.

Absents excusés : Mme COISNON Cassandre, M. FERRIERE Julien.

Secrétaire de séance : Madame Céline DUPRÉ

Objet : Création de la Commission Affaires sociales/Enfance-Jeunesse et désignation de ses membres

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2121-22 et L.5211-1, Vu l'arrêté préfectoral en date du 1^{er} février 2024 portant modification des statuts de la Communauté de communes de la Plaine du Nord Loiret, conformément à l'article L. 5211-5-1 du code général des collectivités territoriales,

Considérant qu'au regard des articles énoncés ci-dessus, peuvent être formées « des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres »,

Considérant que le conseil communautaire peut prévoir la participation de conseillers municipaux des communes membres selon des modalités qu'il détermine,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE

- De créer la commission intercommunale « Affaires sociales/Enfance-Jeunesse »
- De désigner comme membres de la commission Affaires sociales/Enfance-Jeunesse :
 - M. Gérard GUYON
 - M. Martial BOURGEOIS
 - Mme Annie BOUVARD
 - Mme Delphine BRUCHET
 - Mme Françoise CRETET
 - Mme Céline DUPRÉ
 - Mme Corinne GONDOUIN
 - Mme Valérie LEBLOND
 - Mme Nicole RIDEL
- De désigner M. Gérard GUYON responsable de la commission Affaires sociales/Enfance-Jeunesse.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Pour extrait certifié conforme

Communauté de Communes de la Plaine du Nord Loiret
Séance du 16 avril 2026
Délibération n°C2026-38

Envoyé en préfecture le 28/04/2026

Reçu en préfecture le 28/04/2026

Publié le

Feuille



ID : 045-244500542-20260416-C2026_38-DE

À Bazoches-les-Gallerandes, le 16 avril 2026

Céline DUPRÉ
Secrétaire de séance

Martial BOURGEOIS
Président

Certifié exécutoire par le Président

Compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le 28/04/2026

Et de la publication le 28/04/2026

Mention des voies et délais de recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'Orléans – sis 28 rue de la Bretonnerie 45057 ORLEANS cedex 1 – dans le délai de deux mois suivant sa publication ou son affichage.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA PLAINE DU NORD LOIRET**

L'an deux mil vingt-six, le 16 avril, le Conseil Communautaire de la Plaine du Nord Loiret dûment convoqué le 2 avril 2026, s'est réuni au sein de l'Hôtel Communautaire à Bazoches-les-Gallerandes sous la présidence de Monsieur Martial BOURGEOIS, Président.

Membres en exercice : 25

Pouvoir(s) : 2

Votants : 25

Présents : MM. PETIT Stéphane, GRANDEMAIN Michel, LEBRET Olivier (fondé du pouvoir de Mme COISNON Cassandre), PHÉLUT Jean-Marc, ARNAULT Claude, CHOFFY Patrick, GUILLOTEAU Florent, POINCLOUX Daniel, POISSON Bertrand, BOURGEOIS Martial, GUYON Gérard, CHARVOZ Didier (fondé du pouvoir de M. FERRIERE Julien), Mmes AUVRAY Gaëlle, LEBLOND Valérie, PRUNET Delphine, DUPRÉ Céline, JOUANNON--PEIGNÉ Virginie, BOUVARD Annie, PETIT Christine, GRAPPY Corinne, LACOMBE Roselyne, CRETET Françoise, BRUCHET Delphine.

Absents excusés : Mme COISNON Cassandre, M. FERRIERE Julien.

Secrétaire de séance : Madame Céline DUPRÉ

Objet : Création de la Commission Intercommunale d'Accessibilité aux Personnes Handicapées (CIAPH) et désignation de ses membres

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2121-22 et L.2143-3,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 1^{er} février 2024 portant modification des statuts de la Communauté de communes de la Plaine du Nord Loiret, conformément à l'article L. 5211-5-1 du code général des collectivités territoriales,

Considérant que la Commission Intercommunale d'Accessibilité aux Personnes Handicapées (CIAPH) est une commission consultative obligatoirement mise en place dans les intercommunalités de plus de 5 000 habitants et compétentes en matière de transport ou d'aménagement de l'espace,

Considérant que la Communauté de Communes de la Plaine du Nord Loiret regroupe plus de 5 000 habitants et est compétente en matière d'« Aménagement de l'espace »,

Considérant qu'il convient de désigner les membres élus de la CIAPH et que le Président de la Communauté de Communes de la Plaine du Nord Loiret arrêtera la liste composée de membres représentants d'associations ou d'organismes en lien avec les problématiques du handicap,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE

- De créer la Commission Intercommunale d'Accessibilité aux Personnes Handicapées (CIAPH),
- De fixer le nombre de membres de la Commission Intercommunale d'Accessibilité aux Personnes Handicapées à 6 membres élus et à 4 représentants d'associations ou d'organismes en lien avec les problématiques du handicap,
- De désigner comme représentants de la Communauté de Communes à cette commission :
 - M. Martial BOURGEOIS
 - Mme Cassandre COISNON
 - Mme Céline DUPRÉ
 - Mme Valérie LEBLOND
 - Mme Marjorie PAILLET
 - M. Stéphane PETIT
- D'autoriser le Président à arrêter la liste des membres représentants d'associations ou d'organismes en lien avec les problématiques du handicap,

Communauté de Communes de la Plaine du Nord Loiret
Séance du 16 avril 2026
Délibération n°C2026-39

Envoyé en préfecture le 28/04/2026
Reçu en préfecture le 28/04/2026
Publié le 
ID : 045-244500542-20260416-C2026_39-DE


Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Pour extrait certifié conforme

À Bazoches-les-Gallerandes, le 16 avril 2026

Céline DUPRÉ
Secrétaire de séance



Martial BOURGEOIS
Président



Certifié exécutoire par le Président
Compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le 28/04/2026
Et de la publication le 28/04/2026

Mention des voies et délais de recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'Orléans – sis 28 rue de la Bretonnerie 45057 ORLEANS cedex 1 – dans le délai de deux mois suivant sa publication ou son affichage.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA PLAINE DU NORD LOIRET**

L'an deux mil vingt-six, le 16 avril, le Conseil Communautaire de la Plaine du Nord Loiret dûment convoqué le 2 avril 2026, s'est réuni au sein de l'Hôtel Communautaire à Bazoches-les-Gallerandes sous la présidence de Monsieur Martial BOURGEOIS, Président.

Membres en exercice : 25

Pouvoir(s) : 2

Votants : 25

Présents : MM. PETIT Stéphane, GRANDEMAIN Michel, LEBRET Olivier (fondé du pouvoir de Mme COISNON Cassandra), PHÉLUT Jean-Marc, ARNAULT Claude, CHOFFY Patrick, GUILLOTEAU Florent, POINCLOUX Daniel, POISSON Bertrand, BOURGEOIS Martial, GUYON Gérard, CHARVOZ Didier (fondé du pouvoir de M. FERRIERE Julien), Mmes AUVRAY Gaëlle, LEBLOND Valérie, PRUNET Delphine, DUPRÉ Céline, JOUANNON--PEIGNÉ Virginie, BOUVARD Annie, PETIT Christine, GRAPPY Corinne, LACOMBE Roselyne, CRETET Françoise, BRUCHET Delphine.

Absents excusés : Mme COISNON Cassandra, M. FERRIERE Julien.

Secrétaire de séance : Madame Céline DUPRÉ

Objet : Composition du Conseil d'administration du Centre intercommunal d'action sociale (CIAS)

Vu le Code de l'Action Sociale et Familiale et notamment ses articles L123-6, R123-7, R123-28 et 123-29,

Vu les résultats du scrutin,

Considérant que les membres administrateurs élus sont désignés au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel,

Vu le résultat du scrutin,

Le conseil communautaire,

DÉCIDE

- De fixer le nombre d'administrateurs du Conseil d'Administration du CIAS, outre le Président, à 16, répartis en nombre égal à 8 (huit) administrateurs élus parmi le conseil communautaire et 8 (huit) administrateurs nommés par le Président,

- De proclamer les administrateurs élus comme suit :

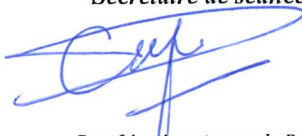
- Mme Annie BOUVARD
- Mme Delphine BRUCHET
- Mme Françoise CRETET
- M. Michel GRANDEMAIN
- M. Gérard GUYON
- Mme Roselyne LACOMBE
- Mme Valérie LEBLOND
- M. Daniel POINCLOUX

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Pour extrait certifié conforme

À Bazoches-les-Gallerandes, le 16 avril 2026

Céline DUPRÉ
Secrétaire de séance

Martial BOURGEOIS
Président



Certifié exécutoire par le Président
Compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le
Et de la publication le 28/04/2026

28/04/2026

Mention des voies et délais de recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'Orléans – sis 28 rue de la Bretonnerie 45057 ORLEANS cedex 1 – dans le délai de deux mois suivant sa publication ou son affichage.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA PLAINE DU NORD LOIRET**

L'an deux mil vingt-six, le 16 avril, le Conseil Communautaire de la Plaine du Nord Loiret dûment convoqué le 2 avril 2026, s'est réuni au sein de l'Hôtel Communautaire à Bazoches-les-Gallerandes sous la présidence de Monsieur Martial BOURGEOIS, Président.

Membres en exercice : 25

Pouvoir(s) : 2

Votants : 25

Présents : MM. PETIT Stéphane, GRANDEMAIN Michel, LEBRET Olivier (fondé du pouvoir de Mme COISNON Cassandre), PHÉLUT Jean-Marc, ARNAULT Claude, CHOFFY Patrick, GUILLOTEAU Florent, POINCLOUX Daniel, POISSON Bertrand, BOURGEOIS Martial, GUYON Gérard, CHARVOZ Didier (fondé du pouvoir de M. FERRIERE Julien), Mmes AUVRAY Gaëlle, LEBLOND Valérie, PRUNET Delphine, DUPRÉ Céline, JOUANNON--PEIGNÉ Virginie, BOUVARD Annie, PETIT Christine, GRAPPY Corinne, LACOMBE Roselyne, CRETET Françoise, BRUCHET Delphine.

Absents excusés : Mme COISNON Cassandre, M. FERRIERE Julien.

Secrétaire de séance : Madame Céline DUPRÉ

Objet : Désignation des représentants au sein du conseil d'exploitation Eau & Assainissement

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article R22221-5,
Vu l'arrêté préfectoral du 12 mai 2023 portant transfert de l'exercice des compétences « Eau » et « Assainissement des eaux usées » à compter du 1er janvier 2024,
Vu la délibération n°C2023-75 portant création des régies Eau et Assainissement et approuvant leurs statuts,
Vu l'arrêté préfectoral du 1^{er} février 2024 portant modification des statuts de la Communauté de Communes de la Plaine du Nord Loiret,
Considérant que les membres du conseil d'exploitation des régies dotées de la seule autonomie financière sont désignés par le conseil communautaire,
Considérant que le CGCT prévoit qu'un même conseil d'exploitation et un même directeur peuvent administrer plusieurs régies,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE

- De désigner les membres suivants au conseil d'exploitation des régies Eau et Assainissement :

Communes	Titulaires	Suppléants
Andonville	M. Stéphane PETIT	M. Claude DAUPHIN
Attray	Michel GRANDEMAIN	Christophe GUÉRINEAU
Bazoches-les-Gallerandes	Olivier LEBRET	Jean-Marc PHÉLUT
	Claude ARNAULT	
Boisseaux	Patrick CHOFFY	Denis BERTHELOT
Charmont-en-Beauce	Miguel MENAULT	Lionel JOLIN
Châtillon-le-Roi	Céline DUPRÉ	Guillaume BEAUVALLET
Chaussy	Florent GUILLOTEAU	Sylvain PRÉBAY
Crottes-en-Pithiverais	Daniel POINCLOUX	Delphine DUBOIS
Erceville	Bertrand POISSON	Sandra ROMERO
Greneville-en-Beauce	Virginie JOUANNON-- PEIGNÉ	Patrick ARNAULT

Communauté de Communes de la Plaine du Nord Loiret
Séance du 16 avril 2026
Délibération n°C2026-41

Envoyé en préfecture le 28/04/2026

Reçu en préfecture le 28/04/2026

Publié le

Feuille

Bescher
Levrault

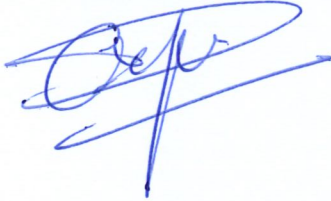
ID : 045-244500542-20260416-C2026_41-DE

Jouy-en-Pithiverais	Martial BOURGEOIS	Pierre-Jules MORLEGHEM
Léouville	Marie QUÉBRIAC	Fabien HARDOUIN
Oison	René MATTHYS	Corinne GRAPPY
Outarville	Julien FERRIERE	Mauricette FOUCHER
	Alexandre DENEAU	
Tivernon	Delphine BRUCHET	Stéphane BEDU

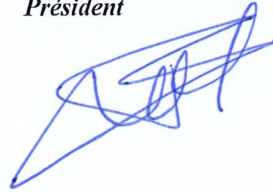
Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Pour extrait certifié conforme

À Bazoches-les-Gallerandes, le 16 avril 2026

Céline DUPRÉ
Secrétaire de séance



Martial BOURGEOIS
Président



Certifié exécutoire par le Président

Compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le

Et de la publication le

28/04/2026

28/04/2026

Mention des voies et délais de recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'Orléans – sis 28 rue de la Bretonnerie 45057 ORLEANS cedex 1 – dans le délai de deux mois suivant sa publication ou son affichage.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA PLAINE DU NORD LOIRET**

L'an deux mil vingt-six, le 16 avril, le Conseil Communautaire de la Plaine du Nord Loiret dûment convoqué le 2 avril 2026, s'est réuni au sein de l'Hôtel Communautaire à Bazoches-les-Gallerandes sous la présidence de Monsieur Martial BOURGEOIS, Président.

Membres en exercice : 25

Pouvoir(s) : 2

Votants : 25

Présents : MM. PETIT Stéphane, GRANDEMAIN Michel, LEBRET Olivier (fondé du pouvoir de Mme COISNON Cassandra), PHÉLUT Jean-Marc, ARNAULT Claude, CHOFFY Patrick, GUILLOTEAU Florent, POINCLOUX Daniel, POISSON Bertrand, BOURGEOIS Martial, GUYON Gérard, CHARVOZ Didier (fondé du pouvoir de M. FERRIERE Julien), Mmes AUVRAY Gaëlle, LEBLOND Valérie, PRUNET Delphine, DUPRÉ Céline, JOUANNON-PEIGNÉ Virginie, BOUVARD Annie, PETIT Christine, GRAPPY Corinne, LACOMBE Roselyne, CRETET Françoise, BRUCHET Delphine.

Absents excusés : Mme COISNON Cassandra, M. FERRIERE Julien.

Secrétaire de séance : Madame Céline DUPRÉ

Objet : Désignation des représentants au sein du Comité Social Territorial (CST)

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment ses articles L. 251-5 à L251-7, L252-8, L254-2 et L254-4, ainsi que ses articles R251-31 à 34, R252-30 à 33, R. 252-34 à 40,

Considérant qu'un Comité Social Territorial doit être créé dans chaque collectivité ou établissement public employant au moins 50 agents,
Considérant que l'effectif constaté au 1^{er} janvier 2026 est de 62 agents,
Considérant que dans la fourchette d'effectifs 50 à 199, le nombre de représentants titulaires des organisations syndicales peut être compris entre 3 et 5,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE

- De désigner trois titulaires et trois suppléants comme représentants des élus au sein du CST:

- Membres titulaires :
M. Martial BOURGEOIS
Mme Valérie LEBLOND
M. Daniel POINCLOUX
- Membres suppléants :
M. Bertrand POISSON
Mme Roselyne LACOMBE
Mme Céline DUPRÉ

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Pour extrait certifié conforme

À Bazoches-les-Gallerandes, le 16 avril 2026

Céline DUPRÉ
Secrétaire de séance

Martial BOURGEOIS
Président



Certifié exécutoire par le Président
Compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le 28/04/2026
Et de la publication le 28/04/2026

Mention des voies et délais de recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'Orléans – sis 28 rue de la Bretonnerie 45057 ORLEANS cedex 1 – dans le délai de deux mois suivant sa publication ou son affichage.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA PLAINE DU NORD LOIRET**

L'an deux mil vingt-six, le 16 avril, le Conseil Communautaire de la Plaine du Nord Loiret dûment convoqué le 2 avril 2026, s'est réuni au sein de l'Hôtel Communautaire à Bazoches-les-Gallerandes sous la présidence de Monsieur Martial BOURGEOIS, Président.

Membres en exercice : 25

Pouvoir(s) : 2

Votants : 25

Présents : MM. PETIT Stéphane, GRANDEMAIN Michel, LEBRET Olivier (fondé du pouvoir de Mme COISNON Cassandra), PHÉLUT Jean-Marc, ARNAULT Claude, CHOFFY Patrick, GUILLOTEAU Florent, POINCLOUX Daniel, POISSON Bertrand, BOURGEOIS Martial, GUYON Gérard, CHARVOZ Didier (fondé du pouvoir de M. FERRIERE Julien), Mmes AUVRAY Gaëlle, LEBLOND Valérie, PRUNET Delphine, DUPRÉ Céline, JOUANNON--PEIGNÉ Virginie, BOUVARD Annie, PETIT Christine, GRAPPY Corinne, LACOMBE Roselyne, CRETET Françoise, BRUCHET Delphine.

Absents excusés : Mme COISNON Cassandra, M. FERRIERE Julien.

Secrétaire de séance : Madame Céline DUPRÉ

Objet : Proposition de commissaires de la Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID)

Vu l'article 1650 A du code général des impôts rendant obligatoire la création d'une Commission Intercommunale des Impôts Directs,

Après consultation des communes membres,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE

- De proposer la liste de 20 commissaires titulaires et de 20 commissaires suppléants comme suit :

I - Proposition des membres titulaires de la Commission Intercommunale des Impôts Directs :

	NOM	PRÉNOM	Date de naissance	Adresse complète	
				N°, voie, lieu-dit	Commune
1	PETIT	Stéphane	29/05/1972	24, rue du Fort	Andonville
2	GRANDEMAIN	Michel	07/09/1961	20, Baudas	Attray
3	LEBRET	Olivier	26/11/1970	7 bis, rue de Donville	Bazoches-les-Gallerandes
4	AUVRAY	Gaëlle	12/11/1970	30, rue de la Fontaine - Fresnay l'Aubry	Bazoches-les-Gallerandes
5	PHÉLUT	Jean-Marc	12/06/1967	18, rue de Donville	Bazoches-les-Gallerandes
6	COISNON	Cassandra	14/10/1989	Ferme de Landreville	Bazoches-les-Gallerandes
7	ARNAULT	Claude	27/06/1948	16, rue des Garennes	Bazoches-les-Gallerandes
8	CHOFFY	Patrick	29/06/1959	1, rue du Clos	Boisseaux
9	LEBLOND	Valérie	17/06/1966	14, rue de L'Eglise	Boisseaux
10	PRUNET	Delphine	25/03/1970	2, Grande Rue - Armeville	Charmont-en-Beauce
11	DUPRÉ	Céline	25/09/1967	5, rue du Parc	Châtillon-le-roi
12	GUILLOTEAU	Florent	08/01/1985	27, rue du Château - Spuis	Chaussy
13	POINCLOUX	Daniel	18/08/1962	39, rue d'Huy	Crottes-en-Pithiverais
14	POISSON	Bertrand	17/01/1971	5, Chambaudoin	Erceville
15	JOUANNON--PEIGNÉ	Virginie	16/08/1973	2, Chemin du Clos Joli - Onville	Greneville-en-Beauce
16	BOUVARD	Annie	22/09/1957	9, rue de Châtillon	Greneville-en-Beauce
17	BOURGEOIS	Martial	06/04/1959	24, rue de la Gouetterie - Gueudreville	Jouy-en-Pithiverais
18	PETIT	Christine	08/05/1966	1, rue de la Mairie	Léouville
19	GRAPPY	Corinne	17/08/1977	Ferme de Coulu	Oison
20	GUYON	Gérard	02/03/1958	20, Avenue d'Arconville	Outarville

II - Proposition des membres suppléants de la Commission Intercommunale des Impôts Directs :

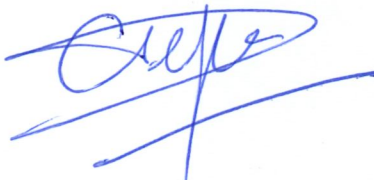
	NOM	PRÉNOM	Date de naissance	Adresse complète	
				N°, voie, lieu-dit	Commune
1	DAUPHIN	Claude	05/09/1952	8, rue du Fort	Andonville
2	GUÉRINEAU	Christophe	13/04/1965	2, Frapuy	Attray
3	LACOMBE	Roselyne	19/01/1954	21, Faubourg du Parc - Allainville-en-Beauce	Outarville
4	CRETET	Françoise	20/05/1958	5, Grande Rue	Outarville
5	CHARVOZ	Didier	28/06/1964	22, rue du Colombier	Outarville
6	FERRIERE	Julien	21/04/1982	931, route d'Espersennes	Outarville
7	BRUCHET	Delphine	04/06/1980	Hameau d'Ondreville	Tivernon
8	DESFORGES	Anne- Claire	02/06/1977	2 bis, Abbouville	Tivernon
9	FOUCHER	Mauricette	25/06/1956	5 rue de Boisseaux – Saint Péravy Épreux	Outarville
10	MALON	Stéphane	24/07/1972	15, rue Robert Rabaud	Charmont-en-Beauce
11	BEAUVALLET	Guillaume	23/09/1977	13, rue du Château	Châtillon-le-roi
12	POISSON	Alexandra	03/02/1978	5, place de l'Église - Spuis	Chaussy
13	FORMONT	Vincent	14/08/1972	19, rue de la Coudray - Teillay-Saint-Benoist	Crottes-en-Pithiverais
14	RIDEL	Nicole	29/09/1958	18, rue de la Garenne	Erceville
15	BEDU	Stéphane	26/05/1970	1, Impasse du Tilleul	Tivernon
16	POLVÉ	Sébastien	01/05/1980	10, Bazainville	Greneville-en-Beauce
17	MORLEGHEM	Pierre- Jules	02/09/1986	3 rue de la Guesonnerie	Jouy-en-Pithiverais
18	QUÉBRIAC	Marie	10/04/1981	5, rue Saint-Mesme	Jouy-en-Pithiverais
19	PAILLET	Marjorie	03/11/1994	6, rue des Fossés	Oison
20	SERVIN	Aurélié	17/11/1987	12 rue de la Croix Blanche	Greneville-en-Beauce

- De dire que cette liste sera transmise au directeur départemental des Finances publiques par l'intermédiaire des services préfectoraux,
- D'autoriser le Président ou le vice-président délégué à signer toute pièce et prendre toute mesure se rapportant à ce dossier.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Pour extrait certifié conforme

À Bazoches-les-Gallerandes, le 16 avril 2026

Céline DUPRÉ
Secrétaire de séance



Martial BOURGEOIS
Président



Certifié exécutoire par le Président
Compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le 28/04/2026
Et de la publication le 28/04/2026

Mention des voies et délais de recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'Orléans – sis 28 rue de la Bretonnerie 45057 ORLEANS cedex 1 – dans le délai de deux mois suivant sa publication ou son affichage.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA PLAINE DU NORD LOIRET**

L'an deux mil vingt-six, le 16 avril, le Conseil Communautaire de la Plaine du Nord Loiret dûment convoqué le 2 avril 2026, s'est réuni au sein de l'Hôtel Communautaire à Bazoches-les-Gallerandes sous la présidence de Monsieur Martial BOURGEOIS, Président.

Membres en exercice : 25

Pouvoir(s) : 2

Votants : 25

Présents : MM. PETIT Stéphane, GRANDEMAIN Michel, LEBRET Olivier (fondé du pouvoir de Mme COISNON Cassandre), PHÉLUT Jean-Marc, ARNAULT Claude, CHOFFY Patrick, GUILLOTEAU Florent, POINCLOUX Daniel, POISSON Bertrand, BOURGEOIS Martial, GUYON Gérard, CHARVOZ Didier (fondé du pouvoir de M. FERRIERE Julien), Mmes AUVRAY Gaëlle, LEBLOND Valérie, PRUNET Delphine, DUPRÉ Céline, JOUANNON--PEIGNÉ Virginie, BOUVARD Annie, PETIT Christine, GRAPPY Corinne, LACOMBE Roselyne, CRETET Françoise, BRUCHET Delphine.

Absents excusés : Mme COISNON Cassandre, M. FERRIERE Julien.

Secrétaire de séance : Madame Céline DUPRÉ

Objet : Désignation des représentants au sein du SIRIS Autruy-sur-Juine/Charmont-en-Beauce/Léouville

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.5711-1 et L.5711-3,

Vu les statuts modifiés du SIRIS Autruy-sur-Juine/Charmont-en-Beauce/Léouville,

Vu les propositions des communes de Charmont-en-Beauce et Léouville,

Considérant que l'article 6 des statuts du SIRIS prévoit que la Communauté de Communes de la Plaine du Nord Loiret est représentée par 4 membres titulaires et 4 membres suppléants,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE

- De désigner les membres titulaires représentant la Communauté de Communes de la Plaine du Nord Loiret au SIRIS d'Autruy-sur-Juine/Charmont-en-Beauce/Léouville comme suit :
 - Mme Delphine PRUNET (Charmont-en-Beauce)
 - Mme Adeline PERON (Charmont-en-Beauce)
 - Mme Christine PETIT (Léouville)
 - Mme Mathilde MERCIER (Léouville)

- De désigner les membres suppléants représentant la Communauté de Communes de la Plaine du Nord Loiret au SIRIS d'Autruy-sur-Juine/Charmont-en-Beauce/Léouville comme suit :
 - Mme Aurélie LAROYE (Charmont-en-Beauce)
 - M. Rémy LEPRINCE (Charmont-en-Beauce)
 - Mme Marie QUEBRIAC (Léouville)
 - M. Guillaume AUGRÉ (Léouville)

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Pour extrait certifié conforme

À Bazoches-les-Gallerandes, le 16 avril 2026

Céline DUPRÉ
Secrétaire de séance

Martial BOURGEOIS
Président



Communauté de Communes de la Plaine du Nord Loiret
Séance du 16 avril 2026
Délibération n°C2026-44

Envoyé en préfecture le 28/04/2026

Reçu en préfecture le 28/04/2026

Publié le

Feuill



ID : 045-244500542-20260416-C2026_44-DE

Certifié exécutoire par le Président

Compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le 28/04/2026

Et de la publication le 28/04/2026

Mention des voies et délais de recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'Orléans – sis 28 rue de la Bretonnerie 45057 ORLEANS cedex 1 – dans le délai de deux mois suivant sa publication ou son affichage.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA PLAINE DU NORD LOIRET**

L'an deux mil vingt-six, le 16 avril, le Conseil Communautaire de la Plaine du Nord Loiret dûment convoqué le 2 avril 2026, s'est réuni au sein de l'Hôtel Communautaire à Bazoches-les-Gallerandes sous la présidence de Monsieur Martial BOURGEOIS, Président.

Membres en exercice : 25

Pouvoir(s) : 2

Votants : 25

Présents : MM. PETIT Stéphane, GRANDEMAIN Michel, LEBRET Olivier (fondé du pouvoir de Mme COISNON Cassandre), PHÉLUT Jean-Marc, ARNAULT Claude, CHOFFY Patrick, GUILLOTEAU Florent, POINCLOUX Daniel, POISSON Bertrand, BOURGEOIS Martial, GUYON Gérard, CHARVOZ Didier (fondé du pouvoir de M. FERRIERE Julien), Mmes AUVRAY Gaëlle, LEBLOND Valérie, PRUNET Delphine, DUPRÉ Céline, JOUANNON--PEIGNÉ Virginie, BOUVARD Annie, PETIT Christine, GRAPPY Corinne, LACOMBE Roselyne, CRETET Françoise, BRUCHET Delphine.

Absents excusés : Mme COISNON Cassandre, M. FERRIERE Julien.

Secrétaire de séance : Madame Céline DUPRÉ

Objet : Désignation de représentants au sein SMIS Aschères-le-Marché / Attray / Crottes-en-Pithiverais / Montigny / Oison

Vu le Code général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.5711-1 et L.5711-3,

Vu les statuts modifiés du SMIS Aschères-le-Marché/Attray/Crottes-en-Pithiverais/Montigny/Oison,

Vu les propositions des communes d'Attray, Crottes-en-Pithiverais et Oison,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE

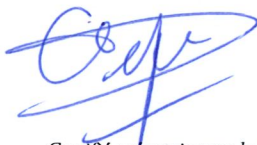
- De désigner les membres titulaires représentant la Communauté de Communes de la Plaine du Nord Loiret au SMIS d'Aschères-le-Marché/Attray/Crottes-en-Pithiverais/Montigny/Oison comme suit :
 - o M. Michel GRANDEMAIN (Attray)
 - o Mme Caroline FERRIERE (Attray)
 - o M. Michaël CARRARA (Attray)
 - o M. Daniel POINCLOUX (Crottes-en-Pithiverais)
 - o Mme Marine GUÉRINEAU (Crottes-en-Pithiverais)
 - o Mme Esméralda FÉLICITÉ (Crottes-en-Pithiverais)
 - o Mme Corinne GRAPPY (Oison)
 - o Mme Marjorie PAILLET (Oison)
 - o M. Jessy SIGWALT (Oison)

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Pour extrait certifié conforme

À Bazoches-les-Gallerandes, le 16 avril 2026

Céline DUPRÉ
Secrétaire de séance

Martial BOURGEOIS
Président



Certifié exécutoire par le Président
Compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le 28/04/2026
Et de la publication le 28/04/2026

Mention des voies et délais de recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'Orléans – sis 28 rue de la Bretonnerie 45057 ORLEANS cedex 1 – dans le délai de deux mois suivant sa publication ou son affichage.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA PLAINE DU NORD LOIRET**

L'an deux mil vingt-six, le 16 avril, le Conseil Communautaire de la Plaine du Nord Loiret dûment convoqué le 2 avril 2026, s'est réuni au sein de l'Hôtel Communautaire à Bazoches-les-Gallerandes sous la présidence de Monsieur Martial BOURGEOIS, Président.

Membres en exercice : 25

Pouvoir(s) : 2

Votants : 25

Présents : MM. PETIT Stéphane, GRANDEMAIN Michel, LEBRET Olivier (fondé du pouvoir de Mme COISONN Cassandre), PHÉLUT Jean-Marc, ARNAULT Claude, CHOFFY Patrick, GUILLOTEAU Florent, POINCLOUX Daniel, POISSON Bertrand, BOURGEOIS Martial, GUYON Gérard, CHARVOZ Didier (fondé du pouvoir de M. FERRIERE Julien), Mmes AUVRAY Gaëlle, LEBLOND Valérie, PRUNET Delphine, DUPRÉ Céline, JOUANNON--PEIGNÉ Virginie, BOUVARD Annie, PETIT Christine, GRAPPY Corinne, LACOMBE Roselyne, CRETET Françoise, BRUCHET Delphine.

Absents excusés : Mme COISONN Cassandre, M. FERRIERE Julien.

Secrétaire de séance : Madame Céline DUPRÉ

Objet : Conseil d'Administration du collège Louis-Joseph Soulas de Bazoches-les-Gallerandes

Vu le Code général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-33 et L.5211-1,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 1^{er} février 2024 portant modification des statuts de la Communauté de communes de la Plaine du Nord Loiret, conformément à l'article L. 5211-5-1 du code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts du Conseil d'Administration du collège Louis-Joseph Soulas de Bazoches-les-Gallerandes,

Considérant que les statuts du Conseil d'Administration du collège Louis-Joseph prévoient que le nombre de membre au sein du comité syndical est porté à 1 (un) pour la Communauté de Communes de la Plaine du Nord Loiret,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE

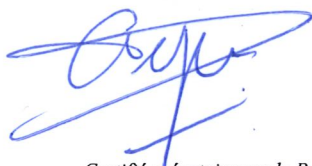
- De désigner Madame Céline DUPRÉ comme représentante de la Communauté de Communes de la Plaine du Nord Loiret au sein du Conseil d'Administration du collège Louis-Joseph Soulas de Bazoches-les-Gallerandes.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Pour extrait certifié conforme

À Bazoches-les-Gallerandes, le 16 avril 2026

Céline DUPRÉ
Secrétaire de séance

Martial BOURGEOIS
Président



Certifié exécutoire par le Président
Compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le
Et de la publication le

28/04/2026

28/04/2026

Mention des voies et délais de recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'Orléans – sis 28 rue de la Bretonnerie 45057 ORLEANS cedex 1 – dans le délai de deux mois suivant sa publication ou son affichage.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA PLAINE DU NORD LOIRET**

L'an deux mil vingt-six, le 16 avril, le Conseil Communautaire de la Plaine du Nord Loiret dûment convoqué le 2 avril 2026, s'est réuni au sein de l'Hôtel Communautaire à Bazoches-les-Gallerandes sous la présidence de Monsieur Martial BOURGEOIS, Président.

Membres en exercice : 25

Pouvoir(s) : 2

Votants : 25

Présents : MM. PETIT Stéphane, GRANDEMAIN Michel, LEBRET Olivier (fondé du pouvoir de Mme COISNON Cassandre), PHÉLUT Jean-Marc, ARNAULT Claude, CHOFFY Patrick, GUILLOTEAU Florent, POINCLOUX Daniel, POISSON Bertrand, BOURGEOIS Martial, GUYON Gérard, CHARVOZ Didier (fondé du pouvoir de M. FERRIERE Julien), Mmes AUVRAY Gaëlle, LEBLOND Valérie, PRUNET Delphine, DUPRÉ Céline, JOUANNON--PEIGNÉ Virginie, BOUVARD Annie, PETIT Christine, GRAPPY Corinne, LACOMBE Roselyne, CRETET Françoise, BRUCHET Delphine.

Absents excusés : Mme COISNON Cassandre, M. FERRIERE Julien.

Secrétaire de séance : Madame Céline DUPRÉ

Objet : Désignation des représentants au sein du SITOMAP

Vu le Code général des Collectivités Territoriales et notamment son article L5711-1,
Vu les statuts du SITOMAP,

Considérant qu'il convient de désigner 4 délégués titulaires et 4 délégués suppléants,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE

- De désigner les membres titulaires représentant la Communauté de Communes de la Plaine du Nord Loiret au SITOMAP comme suit :
 - o Mme Delphine BRUCHET
 - o M. Daniel POINCLOUX
 - o M. Martial BOURGEOIS
 - o M. Florent GUILLOTEAU
-
- De désigner les membres suppléants représentant la Communauté de Communes de la Plaine du Nord Loiret au SITOMAP comme suit :
 - o M. Michel GRANDEMAIN
 - o Mme Roselyne LACOMBE
 - o M. Claude DAUPHIN
 - o M. Jean-Marc PHÉLUT

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Pour extrait certifié conforme

À Bazoches-les-Gallerandes, le 16 avril 2026

Céline DUPRÉ
Secrétaire de séance

Martial BOURGEOIS
Président



Certifié exécutoire par le Président
Compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le 28/04/2026
Et de la publication le 28/04/2026

Mention des voies et délais de recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'Orléans – sis 28 rue de la Bretonnerie 45057 ORLEANS cedex 1 – dans le délai de deux mois suivant sa publication ou son affichage.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA PLAINE DU NORD LOIRET**

L'an deux mil vingt-six, le 16 avril, le Conseil Communautaire de la Plaine du Nord Loiret dûment convoqué le 2 avril 2026, s'est réuni au sein de l'Hôtel Communautaire à Bazoches-les-Gallerandes sous la présidence de Monsieur Martial BOURGEOIS, Président.

Membres en exercice : 25

Pouvoir(s) : 2

Votants : 25

Présents : MM. PETIT Stéphane, GRANDEMAIN Michel, LEBRET Olivier (fondé du pouvoir de Mme COISNON Cassandre), PHÉLUT Jean-Marc, ARNAULT Claude, CHOFFY Patrick, GUILLOTEAU Florent, POINCLOUX Daniel, POISSON Bertrand, BOURGEOIS Martial, GUYON Gérard, CHARVOZ Didier (fondé du pouvoir de M. FERRIERE Julien), Mmes AUVRAY Gaëlle, LEBLOND Valérie, PRUNET Delphine, DUPRÉ Céline, JOUANNON--PEIGNÉ Virginie, BOUVARD Annie, PETIT Christine, GRAPPY Corinne, LACOMBE Roselyne, CRETET Françoise, BRUCHET Delphine.

Absents excusés : Mme COISNON Cassandre, M. FERRIERE Julien.

Secrétaire de séance : Madame Céline DUPRÉ

Objet : Désignation des représentants au sein du PETR pour le développement du Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais

Vu le Code général des Collectivités Territoriales et notamment son article L5711-1,
Vu l'arrêté du 10 mai 2017 portant création du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural pour le développement du Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais.
Vu les statuts du PETR du Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais,

Considérant qu'il convient de désigner 8 délégués titulaires et 3 délégués suppléants,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE

- De désigner les membres titulaires représentant la Communauté de Communes de la Plaine du Nord Loiret au PETR du Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais comme suit :

- Mme Delphine BRUCHET
- M. Daniel POINCLOUX
- M. Olivier LEBRET
- Mme Céline DUPRÉ
- M. Martial BOURGEOIS
- M. Gérard GUYON
- Mme Virginie JOUANNON—PEIGNÉ
- M. Michel GRANDEMAIN

- De désigner les membres suppléants représentant la Communauté de Communes de la Plaine du Nord Loiret au PETR du Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais comme suit :

- M. Patrick CHOFFY
- M. Christophe GUÉRINEAU
- M. Vincent FORMONT

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Pour extrait certifié conforme

À Bazoches-les-Gallerandes, le 16 avril 2026

Céline DUPRÉ
Secrétaire de séance

Martial BOURGEOIS
Président



Communauté de Communes de la Plaine du Nord Loiret
Séance du 16 avril 2026
Délibération n°C2026-48

Certifié exécutoire par le Président

Compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le 28/04/2026

Et de la publication le 28/04/2026

Mention des voies et délais de recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'Orléans – sis 28 rue de la Bretonnerie 45057 ORLEANS cedex 1 – dans le délai de deux mois suivant sa publication ou son affichage.

Envoyé en préfecture le 28/04/2026

Reçu en préfecture le 28/04/2026

Publié le

Feuill

Reger
Levrault

ID : 045-244500542-20260416-C2026_48-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA PLAINE DU NORD LOIRET**

L'an deux mil vingt-six, le 16 avril, le Conseil Communautaire de la Plaine du Nord Loiret dûment convoqué le 2 avril 2026, s'est réuni au sein de l'Hôtel Communautaire à Bazoches-les-Gallerandes sous la présidence de Monsieur Martial BOURGEOIS, Président.

Membres en exercice : 25

Pouvoir(s) : 2

Votants : 25

Présents : MM. PETIT Stéphane, GRANDEMAIN Michel, LEBRET Olivier (fondé du pouvoir de Mme COISNON Cassandre), PHÉLUT Jean-Marc, ARNAULT Claude, CHOFFY Patrick, GUILLOTEAU Florent, POINCLOUX Daniel, POISSON Bertrand, BOURGEOIS Martial, GUYON Gérard, CHARVOZ Didier (fondé du pouvoir de M. FERRIERE Julien), Mmes AUVRAY Gaëlle, LEBLOND Valérie, PRUNET Delphine, DUPRÉ Céline, JOUANNON--PEIGNÉ Virginie, BOUVARD Annie, PETIT Christine, GRAPPY Corinne, LACOMBE Roselyne, CRETET Françoise, BRUCHET Delphine.

Absents excusés : Mme COISNON Cassandre, M. FERRIERE Julien.

Secrétaire de séance : Madame Céline DUPRÉ

Objet : Désignation des représentants au sein de l'Office de Tourisme du Grand Pithiverais

Vu les articles L 2221-1 à L 2221-10 et R 2221 - 1 à R 2221 - 52 du code général des collectivités territoriales,

Vu les articles L 134 - 5 et L 134-6 du code du tourisme,

Vu les articles L 133-2 à L 133-10, R 133 - 1 à R 1 33 - 18 et R 134 - 12 du code du tourisme,

Considérant les statuts de l'EPIC Office de Tourisme Intercommunautaire du Grand Pithiverais,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE

- De désigner les membres suivants, représentants de la CCPNL au sein de l'Office de Tourisme du Grand Pithiverais :

- Titulaire : M. Patrick CHOFFY
- Suppléant : Mme Corinne GRAPPY

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Pour extrait certifié conforme

À Bazoches-les-Gallerandes, le 16 avril 2026

Céline DUPRÉ
Secrétaire de séance

Martial BOURGEOIS
Président



Certifié exécutoire par le Président
Compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le 28/04/2026
Et de la publication le 28/04/2026

Mention des voies et délais de recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'Orléans - sis 28 rue de la Bretonnerie 45057 ORLEANS cedex 1 - dans le délai de deux mois suivant sa publication ou son affichage.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA PLAINE DU NORD LOIRET**

L'an deux mil vingt-six, le 16 avril, le Conseil Communautaire de la Plaine du Nord Loiret dûment convoqué le 2 avril 2026, s'est réuni au sein de l'Hôtel Communautaire à Bazoches-les-Gallerandes sous la présidence de Monsieur Martial BOURGEOIS, Président.

Membres en exercice : 25

Pouvoir(s) : 2

Votants : 25

Présents : MM. PETIT Stéphane, GRANDEMAIN Michel, LEBRET Olivier (fondé du pouvoir de Mme COISONN Cassandre), PHÉLUT Jean-Marc, ARNAULT Claude, CHOFFY Patrick, GUILLOTEAU Florent, POINCLOUX Daniel, POISSON Bertrand, BOURGEOIS Martial, GUYON Gérard, CHARVOZ Didier (fondé du pouvoir de M. FERRIERE Julien), Mmes AUVRAY Gaëlle, LEBLOND Valérie, PRUNET Delphine, DUPRÉ Céline, JOUANNON--PEIGNÉ Virginie, BOUVARD Annie, PETIT Christine, GRAPPY Corinne, LACOMBE Roselyne, CRETET Françoise, BRUCHET Delphine.

Absents excusés : Mme COISONN Cassandre, M. FERRIERE Julien.

Secrétaire de séance : Madame Céline DUPRÉ

Objet : Désignation des représentants au sein de l'Entente Économique intercommunautaire

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu la délibération n°C2018-22 approuvant la convention portant constitution d'une entente intercommunautaire entre la CCPNL, CDDP, CCPG en matière de stratégie de développement économique intercommunautaire,
Vu la convention définissant les modalités d'organisation interne et de fonctionnement de l'entente intercommunautaire,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE

- De désigner, pour représenter la Communauté de Communes de la Plaine du Nord Loiret au sein l'entente intercommunautaire :
M. Martial BOURGEOIS
M. Patrick CHOFFY
M. Olivier LEBRET

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Pour extrait certifié conforme

À Bazoches-les-Gallerandes, le 16 avril 2026

Céline DUPRÉ
Secrétaire de séance

Martial BOURGEOIS
Président



Certifié exécutoire par le Président
Compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le 28/04/2026
Et de la publication le 28/04/2026

Mention des voies et délais de recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'Orléans – sis 28 rue de la Bretonnerie 45057 ORLEANS cedex 1 – dans le délai de deux mois suivant sa publication ou son affichage.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA PLAINE DU NORD LOIRET**

L'an deux mil vingt-six, le 16 avril, le Conseil Communautaire de la Plaine du Nord Loiret dûment convoqué le 2 avril 2026, s'est réuni au sein de l'Hôtel Communautaire à Bazoches-les-Gallerandes sous la présidence de Monsieur Martial BOURGEOIS, Président.

Membres en exercice : 25

Pouvoir(s) : 2

Votants : 25

Présents : MM. PETIT Stéphane, GRANDEMAIN Michel, LEBRET Olivier (fondé du pouvoir de Mme COISNON Cassandre), PHÉLUT Jean-Marc, ARNAULT Claude, CHOFFY Patrick, GUILLOTEAU Florent, POINCLOUX Daniel, POISSON Bertrand, BOURGEOIS Martial, GUYON Gérard, CHARVOZ Didier (fondé du pouvoir de M. FERRIERE Julien), Mmes AUVRAY Gaëlle, LEBLOND Valérie, PRUNET Delphine, DUPRÉ Céline, JOUANNON--PEIGNÉ Virginie, BOUVARD Annie, PETIT Christine, GRAPPY Corinne, LACOMBE Roselyne, CRETET Françoise, BRUCHET Delphine.

Absents excusés : Mme COISNON Cassandre, M. FERRIERE Julien.

Secrétaire de séance : Madame Céline DUPRÉ

Objet : Désignation des représentants au sein du CSS CAMPINE Bazoches-les-Gallerandes

Vu le Décret du 7 février 2012 relatif aux Commissions de Suivi des Sites,
Vu la demande de Madame la Préfète du Loiret du 27 mars 2026 informant du renouvellement complet de la Commission de Suivi de Site et la désignation de représentants de la Communauté de Communes de la Plaine du Nord Loiret au sein du collège « Collectivités Territoriales »,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE

- De désigner Mme Delphine BRUCHET représentante titulaire de la Communauté de Communes de la Plaine du Nord Loiret au sein du collège « Collectivités Territoriales » de la Commission de Suivi du Site CAMPINE Bazoches-les-Gallerandes,
- De désigner M. BOURGEOIS Martial représentant suppléant de la Communauté de Communes de la Plaine du Nord Loiret au sein du collège « Collectivités Territoriales » de la Commission de Suivi du Site CAMPINE Bazoches-les-Gallerandes.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Pour extrait certifié conforme

À Bazoches-les-Gallerandes, le 16 avril 2026

Céline DUPRÉ
Secrétaire de séance

Martial BOURGEOIS
Président



Certifié exécutoire par le Président
Compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le 28/04/2026
Et de la publication le 28/04/2026

Mention des voies et délais de recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'Orléans – sis 28 rue de la Bretonnerie 45057 ORLEANS cedex 1 – dans le délai de deux mois suivant sa publication ou son affichage.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA PLAINE DU NORD LOIRET**

L'an deux mil vingt-six, le 16 avril, le Conseil Communautaire de la Plaine du Nord Loiret dûment convoqué le 2 avril 2026, s'est réuni au sein de l'Hôtel Communautaire à Bazoches-les-Gallerandes sous la présidence de Monsieur Martial BOURGEOIS, Président.

Membres en exercice : 25

Pouvoir(s) : 2

Votants : 25

Présents : MM. PETIT Stéphane, GRANDEMAIN Michel, LEBRET Olivier (fondé du pouvoir de Mme COISNON Cassandre), PHÉLUT Jean-Marc, ARNAULT Claude, CHOFFY Patrick, GUILLOTEAU Florent, POINCLOUX Daniel, POISSON Bertrand, BOURGEOIS Martial, GUYON Gérard, CHARVOZ Didier (fondé du pouvoir de M. FERRIERE Julien), Mmes AUVRAY Gaëlle, LEBLOND Valérie, PRUNET Delphine, DUPRÉ Céline, JOUANNON--PEIGNÉ Virginie, BOUVARD Annie, PETIT Christine, GRAPPY Corinne, LACOMBE Roselyne, CRETET Françoise, BRUCHET Delphine.

Absents excusés : Mme COISNON Cassandre, M. FERRIERE Julien.

Secrétaire de séance : Madame Céline DUPRÉ

Objet : Désignation des représentants au sein du Syndicat Mixte de l'Œuf, de la Rimarde et de l'Essonne (SMORE)

Vu l'arrêté du 26 décembre 2016 pris par le Préfet du Loiret portant création du Syndicat mixte de l'Œuf, de la Rimarde et de l'Essonne,

Vu la délibération du 4 juin 2018 prise par le Syndicat mixte de l'Œuf, de la Rimarde et de l'Essonne (SMORE), visant à se voir transférer l'intégralité de la compétence GEMAPI par ses membres et à modifier ses statuts,

Vu la délibération du 10 juillet 2018 prise la Communauté de Communes de la Plaine du Nord Loiret approuvant les nouveaux statuts du Syndicat mixte de l'Œuf, de la Rimarde et de l'Essonne,

Considérant qu'il convient de désigner les délégués représentants les communes de la Communauté de Communes de la Plaine du Nord Loiret,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE

- De désigner les délégués représentants les communes de la Communauté de Communes de la Plaine du Nord Loiret comme suit :
- Attray : M. Patrick GOUT (titulaire)
M. Christophe GUÉRINEAU (suppléant)
- Bazoches les Gallerandes : M. Olivier LEBRET (titulaire)
M. Jean-Marc PHÉLUT (suppléant)
- Châtillon-le-Roi : M. Guillaume BEAUVALLET (titulaire)
M. Julien CONSTANTIN (suppléant)
- Jouy-en-Pithiverais : Mme Delphine BRUCHET (titulaire)
M. Grégory JOSSE (suppléant)
- Crottes-en-Pithiverais : M. David ROUFFIN (titulaire)
M. Benoit FERRIERE (suppléant)
- Greneville-en-Beauce : Mme Virginie JOUANNON--PEIGNÉ (titulaire)
M. Patrick ARNAULT (suppléant)

Communauté de Communes de la Plaine du Nord Loiret
Séance du 16 avril 2026
Délibération n°C2026-52

Envoyé en préfecture le 29/04/2026

Reçu en préfecture le 29/04/2026

Publié le

Feuill



ID : 045-244500542-20260416-C2026_52-DE

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Pour extrait certifié conforme

À Bazoches-les-Gallerandes, le 16 avril 2026

Céline DUPRÉ
Secrétaire de séance

Martial BOURGEOIS
Président

Certifié exécutoire par le Président

Compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le 29/04/2026

Et de la publication le 29/04/2026

Mention des voies et délais de recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'Orléans – sis 28 rue de la Bretonnerie 45057 ORLEANS cedex 1 – dans le délai de deux mois suivant sa publication ou son affichage.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA PLAINE DU NORD LOIRET**

L'an deux mil vingt-six, le 16 avril, le Conseil Communautaire de la Plaine du Nord Loiret dûment convoqué le 2 avril 2026, s'est réuni au sein de l'Hôtel Communautaire à Bazoches-les-Gallerandes sous la présidence de Monsieur Martial BOURGEOIS, Président.

Membres en exercice : 25

Pouvoir(s) : 2

Votants : 25

Présents : MM. PETIT Stéphane, GRANDEMAIN Michel, LEBRET Olivier (fondé du pouvoir de Mme COISNON Cassandre), PHÉLUT Jean-Marc, ARNAULT Claude, CHOFFY Patrick, GUILLOTEAU Florent, POINCLOUX Daniel, POISSON Bertrand, BOURGEOIS Martial, GUYON Gérard, CHARVOZ Didier (fondé du pouvoir de M. FERRIERE Julien), Mmes AUVRAY Gaëlle, LEBLOND Valérie, PRUNET Delphine, DUPRÉ Céline, JOUANNON--PEIGNÉ Virginie, BOUVARD Annie, PETIT Christine, GRAPPY Corinne, LACOMBE Roselyne, CRETET Françoise, BRUCHET Delphine.

Absents excusés : Mme COISNON Cassandre, M. FERRIERE Julien.

Secrétaire de séance : Madame Céline DUPRÉ

Objet : Désignation des représentants au sein du syndicat pour la gestion de la Fourrière Animale

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L.5211-17,
Vu le code rural, notamment son article L.211-21,
Vu l'arrêté des préfets du Loiret et du Loir-et-Cher en date du 30 Décembre 2016 portant création du syndicat mixte pour la gestion de la fourrière animale des communes et communautés du Loiret,
Vu le courrier du président du syndicat mixte de gestion de la fourrière animale des communes et communautés du Loiret en date d'Août 2017,
Vu la délibération n°2019-51 en date du 07 Mai 2019 relative à la modification des statuts et approuvant le transfert de la compétence Fourrière Animale à compter du 1^{er} janvier 2020,
Vu l'arrêté préfectoral du 08 juillet 2019 portant modification des statuts de la Communauté de Communes de la Plaine du Nord Loiret avec notamment l'inscription de la compétence « Contribution au syndicat interdépartemental de fourrière animale » au sein des compétences facultatives,

Considérant qu'il convient de désigner les représentants de la Communauté de Communes de la Plaine du Nord Loiret au sein du syndicat mixte de la gestion de la fourrière animale,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE

- De désigner les représentants de la communauté de Communes de la Plaine du Nord Loiret au sein du syndicat de la gestion de la fourrière animale comme suit :
 - Titulaires :
Mme Christine PETIT
Mme Virginie JOUANNON—PEIGNÉ
 - Suppléants :
Mme Marie QUÉBRIAC
Mme Valérie LEBLOND

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Pour extrait certifié conforme

Communauté de Communes de la Plaine du Nord Loiret
Séance du 16 avril 2026
Délibération n°C2026-53

Envoyé en préfecture le 28/04/2026

Reçu en préfecture le 28/04/2026

Publié le

Feuill



ID : 045-244500542-20260416-C2026_53-DE

À Bazoches-les-Gallerandes, le 16 avril 2026

Céline DUPRÉ
Secrétaire de séance

Martial BOURGEOIS
Président

Certifié exécutoire par le Président

Compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le 28/04/2026

Et de la publication le 28/04/2026

Mention des voies et délais de recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'Orléans – sis 28 rue de la Bretonnerie 45057 ORLEANS cedex 1 – dans le délai de deux mois suivant sa publication ou son affichage.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA PLAINE DU NORD LOIRET**

L'an deux mil vingt-six, le 16 avril, le Conseil Communautaire de la Plaine du Nord Loiret dûment convoqué le 2 avril 2026, s'est réuni au sein de l'Hôtel Communautaire à Bazoches-les-Gallerandes sous la présidence de Monsieur Martial BOURGEOIS, Président.

Membres en exercice : 25

Pouvoir(s) : 2

Votants : 25

Présents : MM. PETIT Stéphane, GRANDEMAIN Michel, LEBRET Olivier (fondé du pouvoir de Mme COISONN Cassandre), PHÉLUT Jean-Marc, ARNAULT Claude, CHOFFY Patrick, GUILLOTEAU Florent, POINCLOUX Daniel, POISSON Bertrand, BOURGEOIS Martial, GUYON Gérard, CHARVOZ Didier (fondé du pouvoir de M. FERRIERE Julien), Mmes AUVRAY Gaëlle, LEBLOND Valérie, PRUNET Delphine, DUPRÉ Céline, JOUANNON--PEIGNÉ Virginie, BOUVARD Annie, PETIT Christine, GRAPPY Corinne, LACOMBE Roselyne, CRETET Françoise, BRUCHET Delphine.

Absents excusés : Mme COISONN Cassandre, M. FERRIERE Julien.

Secrétaire de séance : Madame Céline DUPRÉ

Objet : Désignation d'un représentant au sein d'Approlys

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L.5211-17,
Vu la délibération n°C2015-07 en date du 17 Mars 2015 approuvant l'adhésion de la communauté de communes de la Plaine du Nord Loiret au GIP Approlys,

Considérant qu'il convient de désigner le représentant de la Communauté de Communes de la Plaine du Nord Loiret au sein du GIP Approlys suite au renouvellement du conseil communautaire,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE

- De désigner M. Daniel POINCLOUX représentant de la Communauté de Communes de la Plaine du Nord Loiret au sein du GIP Approlys.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Pour extrait certifié conforme

À Bazoches-les-Gallerandes, le 16 avril 2026

Céline DUPRÉ
Secrétaire de séance

Martial BOURGEOIS
Président



Certifié exécutoire par le Président
Compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le 28/04/2026
Et de la publication le 28/04/2026

Mention des voies et délais de recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'Orléans – sis 28 rue de la Bretonnerie 45057 ORLEANS cedex 1 – dans le délai de deux mois suivant sa publication ou son affichage.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA PLAINE DU NORD LOIRET**

L'an deux mil vingt-six, le 16 avril, le Conseil Communautaire de la Plaine du Nord Loiret dûment convoqué le 2 avril 2026, s'est réuni au sein de l'Hôtel Communautaire à Bazoches-les-Gallerandes sous la présidence de Monsieur Martial BOURGEOIS, Président.

Membres en exercice : 25

Pouvoir(s) : 2

Votants : 25

Présents : MM. PETIT Stéphane, GRANDEMAIN Michel, LEBRET Olivier (fondé du pouvoir de Mme COISNON Cassandre), PHÉLUT Jean-Marc, ARNAULT Claude, CHOFFY Patrick, GUILLOTEAU Florent, POINCLOUX Daniel, POISSON Bertrand, BOURGEOIS Martial, GUYON Gérard, CHARVOZ Didier (fondé du pouvoir de M. FERRIERE Julien), Mmes AUVRAY Gaëlle, LEBLOND Valérie, PRUNET Delphine, DUPRÉ Céline, JOUANNON--PEIGNÉ Virginie, BOUVARD Annie, PETIT Christine, GRAPPY Corinne, LACOMBE Roselyne, CRETET Françoise, BRUCHET Delphine.

Absents excusés : Mme COISNON Cassandre, M. FERRIERE Julien.

Secrétaire de séance : Madame Céline DUPRÉ

Objet : Désignation des représentants au sein de la Mission Locale du Pithiverais

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L.5211-17,
Vu l'arrêté préfectoral en date du 1^{er} février 2024 portant modification des statuts de la Communauté de communes de la Plaine du Nord Loiret,

Considérant qu'il convient de désigner 2 délégués au sein du conseil d'administration de la Mission Locale du Pithiverais,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE

- De désigner comme représentants de la Communauté de Communes de la Plaine du Nord Loiret au sein du conseil d'administration de la Mission Locale du Pithiverais :
M. Gérard GUYON
Mme Christine PETIT

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Pour extrait certifié conforme

À Bazoches-les-Gallerandes, le 16 avril 2026

Céline DUPRÉ
Secrétaire de séance

Martial BOURGEOIS
Président



Certifié exécutoire par le Président
Compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le 28/04/2026
Et de la publication le 28/04/2026

Mention des voies et délais de recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'Orléans – sis 28 rue de la Bretonnerie 45057 ORLÉANS cedex 1 – dans le délai de deux mois suivant sa publication ou son affichage.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA PLAINE DU NORD LOIRET**

L'an deux mil vingt-six, le 16 avril, le Conseil Communautaire de la Plaine du Nord Loiret dûment convoqué le 2 avril 2026, s'est réuni au sein de l'Hôtel Communautaire à Bazoches-les-Gallerandes sous la présidence de Monsieur Martial BOURGEOIS, Président.

Membres en exercice : 25

Pouvoir(s) : 2

Votants : 25

Présents : MM. PETIT Stéphane, GRANDEMAIN Michel, LEBRET Olivier (fondé du pouvoir de Mme COISONN Cassandre), PHÉLUT Jean-Marc, ARNAULT Claude, CHOFFY Patrick, GUILLOTEAU Florent, POINCLOUX Daniel, POISSON Bertrand, BOURGEOIS Martial, GUYON Gérard, CHARVOZ Didier (fondé du pouvoir de M. FERRIERE Julien), Mmes AUVRAY Gaëlle, LEBLOND Valérie, PRUNET Delphine, DUPRÉ Céline, JOUANNON--PEIGNÉ Virginie, BOUVARD Annie, PETIT Christine, GRAPPY Corinne, LACOMBE Roselyne, CRETET Françoise, BRUCHET Delphine.

Absents excusés : Mme COISONN Cassandre, M. FERRIERE Julien.

Secrétaire de séance : Madame Céline DUPRÉ

Objet : Désignation des représentants au sein du GIP RECIA

Vu la Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération n° C2021-69 en date du 19 octobre 2021 approuvant l'adhésion de la Communauté de Communes de la Plaine du Nord Loiret au sein du GIP RECIA,

Considérant qu'il convient de désigner un titulaire et un suppléant représentant la collectivité au sein du GIP,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,


DÉCIDE

- De désigner Monsieur Martial BOURGEOIS en qualité de représentant titulaire et Monsieur Daniel POINCLOUX en qualité de représentant suppléant pour siéger à l'Assemblée Générale du GIP RECIA.


Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Pour extrait certifié conforme

À Bazoches-les-Gallerandes, le 16 avril 2026

Céline DUPRÉ
Secrétaire de séance



Martial BOURGEOIS
Président



Certifié exécutoire par le Président
Compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le 28/04/2026
Et de la publication le 28/04/2026

Mention des voies et délais de recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'Orléans – sis 28 rue de la Bretonnerie 45057 ORLEANS cedex 1 – dans le délai de deux mois suivant sa publication ou son affichage.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA PLAINE DU NORD LOIRET**

L'an deux mil vingt-six, le 16 avril, le Conseil Communautaire de la Plaine du Nord Loiret dûment convoqué le 2 avril 2026, s'est réuni au sein de l'Hôtel Communautaire à Bazoches-les-Gallerandes sous la présidence de Monsieur Martial BOURGEOIS, Président.

Membres en exercice : 25

Pouvoir(s) : 2

Votants : 25

Présents : MM. PETIT Stéphane, GRANDEMAIN Michel, LEBRET Olivier (fondé du pouvoir de Mme COISNON Cassandre), PHÉLUT Jean-Marc, ARNAULT Claude, CHOFFY Patrick, GUILLOTEAU Florent, POINCLOUX Daniel, POISSON Bertrand, BOURGEOIS Martial, GUYON Gérard, CHARVOZ Didier (fondé du pouvoir de M. FERRIERE Julien), Mmes AUVRAY Gaëlle, LEBLOND Valérie, PRUNET Delphine, DUPRÉ Céline, JOUANNON--PEIGNÉ Virginie, BOUVARD Annie, PETIT Christine, GRAPPY Corinne, LACOMBE Roselyne, CRETET Françoise, BRUCHET Delphine.

Absents excusés : Mme COISNON Cassandre, M. FERRIERE Julien.

Secrétaire de séance : Madame Céline DUPRÉ

Objet : Désignation d'un représentant au sein de l'Etablissement Public Foncier Local (EPFLI) Cœur de France

Vu la Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu les statuts de l'EPFLI Foncier Cœur de France,

Considérant qu'il convient de désigner un membre représentant la collectivité au sein de l'Etablissement Public Foncier Local (EPFLI) Cœur de France,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE

- De désigner Monsieur Patrick CHOFFY en qualité de représentant titulaire de la Communauté de Communes de la Plaine du Nord Loiret pour siéger à l'Assemblée Générale de l'Etablissement Public Foncier Local (EPFLI) Cœur de France.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Pour extrait certifié conforme

À Bazoches-les-Gallerandes, le 16 avril 2026

Céline DUPRÉ
Secrétaire de séance

Martial BOURGEOIS
Président



Certifié exécutoire par le Président
Compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le 28/04/2026
Et de la publication le 28/04/2026

Mention des voies et délais de recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'Orléans – sis 28 rue de la Bretonnerie 45057 ORLEANS cedex 1 – dans le délai de deux mois suivant sa publication ou son affichage.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA PLAINE DU NORD LOIRET**

L'an deux mil vingt-six, le 16 avril, le Conseil Communautaire de la Plaine du Nord Loiret dûment convoqué le 2 avril 2026, s'est réuni au sein de l'Hôtel Communautaire à Bazoches-les-Gallerandes sous la présidence de Monsieur Martial BOURGEOIS, Président.

Membres en exercice : 25

Pouvoir(s) : 2

Votants : 25

Présents : MM. PETIT Stéphane, GRANDEMAIN Michel, LEBRET Olivier (fondé du pouvoir de Mme COISNON Cassandre), PHÉLUT Jean-Marc, ARNAULT Claude, CHOFFY Patrick, GUILLOTEAU Florent, POINCLOUX Daniel, POISSON Bertrand, BOURGEOIS Martial, GUYON Gérard, CHARVOZ Didier (fondé du pouvoir de M. FERRIERE Julien), Mmes AUVRAY Gaëlle, LEBLOND Valérie, PRUNET Delphine, DUPRÉ Céline, JOUANNON--PEIGNÉ Virginie, BOUVARD Annie, PETIT Christine, GRAPPY Corinne, LACOMBE Roselyne, CRETET Françoise, BRUCHET Delphine.

Absents excusés : Mme COISNON Cassandre, M. FERRIERE Julien.

Secrétaire de séance : Madame Céline DUPRÉ

Objet : Désignation d'un représentant au sein du Comité National d'Action Sociale (CNAS)

Le Président rappelle que la Communauté de Communes adhère au Comité National d'Action Sociale (CNAS). Cette association loi 1901 à but non lucratif est un organisme d'action sociale de portée nationale pour la Fonction Publique Territoriale. Elle offre des prestations diversifiées de qualité, en constante évolution afin d'être en totale adéquation avec les demandes des agents territoriaux (aides financières, réductions négociées, chèques vacances, prêts à taux réduits...).

Considérant le renouvellement de l'assemblée délibérante de la Communauté de Communes, le Conseil doit procéder à l'élection d'un nouveau représentant « Élus » et d'un nouveau représentant « Agents ».

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE

- De désigner Mme Céline DUPRÉ représentante « Élus » au sein du CNAS.
- De désigner Mme Véronique DELORME représentante « Agents » au sein du CNAS.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Pour extrait certifié conforme

À Bazoches-les-Gallerandes, le 16 avril 2026

Céline DUPRÉ
Secrétaire de séance

Martial BOURGEOIS
Président



Certifié exécutoire par le Président
Compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le **28/04/2026**
Et de la publication le **28/04/2026**

Mention des voies et délais de recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'Orléans – sis 28 rue de la Bretonnerie 45057 ORLEANS cedex 1 – dans le délai de deux mois suivant sa publication ou son affichage.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA PLAINE DU NORD LOIRET**

L'an deux mil vingt-six, le 16 avril, le Conseil Communautaire de la Plaine du Nord Loiret dûment convoqué le 2 avril 2026, s'est réuni au sein de l'Hôtel Communautaire à Bazoches-les-Gallerandes sous la présidence de Monsieur Martial BOURGEOIS, Président.

Membres en exercice : 25

Pouvoir(s) : 2

Votants : 25

Présents : MM. PETIT Stéphane, GRANDEMAIN Michel, LEBRET Olivier (fondé du pouvoir de Mme COISNON Cassandre), PHÉLUT Jean-Marc, ARNAULT Claude, CHOFFY Patrick, GUILLOTEAU Florent, POINCLOUX Daniel, POISSON Bertrand, BOURGEOIS Martial, GUYON Gérard, CHARVOZ Didier (fondé du pouvoir de M. FERRIERE Julien), Mmes AUVRAY Gaëlle, LEBLOND Valérie, PRUNET Delphine, DUPRÉ Céline, JOUANNON--PEIGNÉ Virginie, BOUVARD Annie, PETIT Christine, GRAPPY Corinne, LACOMBE Roselyne, CRETET Françoise, BRUCHET Delphine.

Absents excusés : Mme COISNON Cassandre, M. FERRIERE Julien.

Secrétaire de séance : Madame Céline DUPRÉ

Objet : Délégation du conseil communautaire au Bureau

Vu code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 5211-10 ; L. 5211-2 et L. 2122-17,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 1^{er} février 2024 portant modification des statuts de la Communauté de communes de la Plaine du Nord Loiret, conformément à l'article L. 5211-5-1 du code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° C2026-27, en date du 02 avril 2026, portant élection des vice-présidents de la Communauté de Communes,

Vu la délibération n° C2026-29, en date du 02 avril 2026, portant élection des membres du Bureau non vice-présidents de la Communauté de Communes,

Considérant que le président, les vice-présidents ayant reçu délégation ou le bureau dans son ensemble peuvent recevoir délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant à l'exception :

- du vote du budget, de l'institution et de la fixation des taux ou tarifs des taxes ou redevances ;
- de l'approbation du compte administratif ;
- des dispositions à caractère budgétaire prises par un établissement public de coopération intercommunale à la suite d'une mise en demeure intervenue en application de l'article L. 1612-15 ;
- des décisions relatives aux modifications des conditions initiales de composition, de fonctionnement et de durée de l'établissement public de coopération intercommunale ;
- de l'adhésion de l'établissement à un établissement public ;
- de la délégation de la gestion d'un service public ;
- des dispositions portant orientation en matière d'aménagement de l'espace communautaire, d'équilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire et de politique de la ville »

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE

- De charger le Bureau, jusqu'à la fin de son mandat, par délégation, d'effectuer l'ensemble des opérations suivantes :

Affaires Générales

- Adopter et réviser les différents règlements intérieurs applicables aux services et locaux de la collectivité,
- Décider de l'aliénation de gré à gré des biens mobiliers jusqu'à 5 000 euros,
- Signer toute convention et leurs avenants n'ayant pas d'incidence financière ou une incidence financière inférieure à 5 000 €.

Communauté de Communes de la Plaine du Nord Loiret
Séance du 16 avril 2026
Délibération n°C2026-59

Envoyé en préfecture le 28/04/2026

Reçu en préfecture le 28/04/2026

Publié le

Feuille



ID : 045-244500542-20260416-C2026_59-DE

Finances

- Fixer la durée d'amortissement des biens et des subventions d'équipement,
- Autoriser l'octroi des subventions au profit des tiers lorsque les crédits sont inscrits au budget,
- Procéder aux admissions en non-valeur dans la limite des crédits ouverts au budget,
- Réaliser et renouveler les lignes de trésorerie si un caractère d'urgence le justifie.

Ressources humaines

- Procéder aux transformations de postes liées à l'avancement de grade ou à la promotion interne du personnel dans la limite des crédits prévus au budget.

Patrimoine

- Déposer et signer au nom de la CCPNL les demandes d'autorisation des droits des sols concernant les terrains et bâtiments propriétés de la CCPNL ou mis disposition dans le cadre d'un transfert de compétence.

Il est rappelé que, lors de chaque réunion de conseil communautaire, le Président rendra compte des attributions exercées, par lui-même et par le Bureau, par délégation du conseil communautaire.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Pour extrait certifié conforme

À Bazoches-les-Gallerandes, le 16 avril 2026

Céline DUPRÉ
Secrétaire de séance

Martial BOURGEOIS
Président

Certifié exécutoire par le Président

Compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le

Et de la publication le

28/04/2026

28/04/2026

Mention des voies et délais de recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'Orléans – sis 28 rue de la Bretonnerie 45057 ORLEANS cedex 1 – dans le délai de deux mois suivant sa publication ou son affichage.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA PLAINE DU NORD LOIRET**

L'an deux mil vingt-six, le 16 avril, le Conseil Communautaire de la Plaine du Nord Loiret dûment convoqué le 2 avril 2026, s'est réuni au sein de l'Hôtel Communautaire à Bazoches-les-Gallerandes sous la présidence de Monsieur Martial BOURGEOIS, Président.

Membres en exercice : 25

Pouvoir(s) : 2

Votants : 25

Présents : MM. PETIT Stéphane, GRANDEMAIN Michel, LEBRET Olivier (fondé du pouvoir de Mme COISNON Cassandre), PHÉLUT Jean-Marc, ARNAULT Claude, CHOFFY Patrick, GUILLOTEAU Florent, POINCLOUX Daniel, POISSON Bertrand, BOURGEOIS Martial, GUYON Gérard, CHARVOZ Didier (fondé du pouvoir de M. FERRIERE Julien), Mmes AUVRAY Gaëlle, LEBLOND Valérie, PRUNET Delphine, DUPRÉ Céline, JOUANNON--PEIGNÉ Virginie, BOUVARD Annie, PETIT Christine, GRAPPY Corinne, LACOMBE Roselyne, CRETET Françoise, BRUCHET Delphine.

Absents excusés : Mme COISNON Cassandre, M. FERRIERE Julien.

Secrétaire de séance : Madame Céline DUPRÉ

Objet : Vote des taux de fiscalité 2026

Monsieur le Président présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté à compter de 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code Général des Impôts et notamment les articles 1407 et suivants relatifs aux impositions directes locales, 1639 A, 1530 bis et 1636 B *sexies* à 1636 B *undecies* relatifs au vote des taux,

Entendu l'exposé du Président,
Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE

- De maintenir les taux d'imposition en 2026 par rapport à 2025 et de les fixer comme suit:
 - o taxe d'habitation : 7,26 %
 - o taxe foncière sur les propriétés bâties : 3,00 %
 - o taxe foncière sur les propriétés non bâties : 1,54 %
 - o cotisation foncière des entreprises : 16,18 %
- De fixer le produit de la taxe pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations pour l'année 2026 à 55 043 €,
- D'autoriser le Président à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération et de le charger de notifier cette délibération aux services préfectoraux et de transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Pour extrait certifié conforme

À Bazoches-les-Gallerandes, le 16 avril 2026

Céline DUPRÉ
Secrétaire de séance

Martial BOURGEOIS
Président



Communauté de Communes de la Plaine du Nord Loiret
Séance du 16 avril 2026
Délibération n°C2026-60

Envoyé en préfecture le 28/04/2026

Reçu en préfecture le 28/04/2026

Publié le

Feuille



ID : 045-244500542-20260416-C2026_60-DE

Certifié exécutoire par le Président

Compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le 28/04/2026

Et de la publication le 28/04/2026

Mention des voies et délais de recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'Orléans – sis 28 rue de la Bretonnerie 45057 ORLEANS cedex 1 – dans le délai de deux mois suivant sa publication ou son affichage.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA PLAINE DU NORD LOIRET**

L'an deux mil vingt-six, le 16 avril, le Conseil Communautaire de la Plaine du Nord Loiret dûment convoqué le 2 avril 2026, s'est réuni au sein de l'Hôtel Communautaire à Bazoches-les-Gallerandes sous la présidence de Monsieur Martial BOURGEOIS, Président.

Membres en exercice : 25

Pouvoir(s) : 2

Votants : 25

Présents : MM. PETIT Stéphane, GRANDEMAIN Michel, LEBRET Olivier (fondé du pouvoir de Mme COISNON Cassandre), PHÉLUT Jean-Marc, ARNAULT Claude, CHOFFY Patrick, GUILLOTEAU Florent, POINCLOUX Daniel, POISSON Bertrand, BOURGEOIS Martial, GUYON Gérard, CHARVOZ Didier (fondé du pouvoir de M. FERRIERE Julien), Mmes AUVRAY Gaëlle, LEBLOND Valérie, PRUNET Delphine, DUPRÉ Céline, JOUANNON-PEIGNÉ Virginie, BOUVARD Annie, PETIT Christine, GRAPPY Corinne, LACOMBE Roselyne, CRETET Françoise, BRUCHET Delphine.

Absents excusés : Mme COISNON Cassandre, M. FERRIERE Julien.

Secrétaire de séance : Madame Céline DUPRÉ

Objet : Institution du droit de préemption urbain suite à l'approbation du PLUi et délégation aux maires des communes

Vu les dispositions de la Loi ALUR (Accès au Logement et un Urbanisme Rénové) du 24 mars 2014, définissant les modalités de transferts de compétence en matière de Plan Local d'Urbanisme (PLU),

Vu les statuts de la Communauté de Communes de la Plaine du Nord Loiret modifiés par arrêté préfectoral en date du 01^{er} février 2024,

Vu la délibération n° C2015-51 du 08 décembre 2015 ayant prescrit l'élaboration du PLUi sur l'intégralité du territoire communautaire, fixant les objectifs poursuivis et les modalités de concertation,

Vu la délibération n° C2015-50 du 08 décembre 2015 ayant arrêté les modalités de collaboration entre la CCPNL et ses communes membres pour l'élaboration du PLUi,

Vu la délibération n° C2019-87 du 10 septembre 2019 ayant complété les modalités de concertation,

Vu les débats sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durable du PLUi de la Communauté de Communes de la Plaine du Nord Loiret qui se sont tenus en conseil communautaire du 22 mars 2022 et du 26 juin 2025, ainsi que dans les conseils municipaux des communes membres,

Vu la délibération C2025-43 du 11 septembre 2025 arrêtant le projet du Plan Local d'Urbanisme intercommunal de la Communauté de Communes de la Plaine du Nord Loiret et approuvant le bilan de la concertation à la majorité des membres présents et représentés,

Vu la délibération n° C2026-23 en date du 12 mars 2026 d'approbation du PLUi,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment les articles L.5211-17 et L.5214-16, qui organisent les modifications statutaires d'un EPCI et notamment le transfert de compétences,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2122-22, 15,

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L.210-1, L.211-1, L.213-1, R.211-1 et suivants, et R.213-1 et suivants,

Communauté de Communes de la Plaine du Nord Loiret
Séance du 16 avril 2026
Délibération n°C2026-61

Envoyé en préfecture le 17/04/2026

Reçu en préfecture le 17/04/2026

Publié le

Feuille

Berger
Levrault

ID : 045-244500542-20260416-C2026_61-DE

Vu l'article L.211-1 du Code de l'Urbanisme qui permet dans les communes dotées d'un plan d'occupation des sols rendu public ou d'un plan local d'urbanisme approuvé d'instituer un droit de préemption urbain, sur tout ou partie des zones urbaines ou à urbaniser délimitées par ces plans,

Vu l'article L.211-2 du Code de l'Urbanisme qui dispose que lorsque l'EPCI est compétent pour l'élaboration des documents d'urbanisme, cet établissement est compétent de plein droit en matière de droit de préemption urbain (DPU),

Vu l'article L213-3 du code de l'urbanisme qui permet au titulaire en matière de droit de préemption urbain de déléguer une partie du DPU à une collectivité locale,

Vu l'article L210-1 du code de l'urbanisme qui précise que le droit de préemption institué est exercé en vue de la réalisation, dans l'intérêt général, d'actions ou d'opérations répondant aux objets définis à l'article L. 3001 (à l'exception de ceux visant à sauvegarder ou à mettre en valeur les espaces naturels), ou pour constituer des réserves foncières en vue de permettre la réalisation desdites actions ou opérations d'aménagement,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE

- D'instituer le droit de préemption urbain sur les secteurs suivants :
 - Zones Ua, Ub, 1AUSe et 2AUSe du PLUi
- De déléguer le DPU aux maires des communes pour exercer, en tant que de besoin, le droit de préemption urbain en vue de réaliser des actions ou des opérations d'intérêt communal dans les zones Ua, Ub, 1AUSe et 2AUSe du PLUi,
- De préciser que le nouveau droit de préemption urbain entrera en vigueur le jour où la présente délibération sera exécutoire, c'est-à-dire lorsqu'elle aura fait l'objet d'un affichage en mairie de chaque commune concernée et au siège de la communauté de communes durant un mois et d'une insertion dans deux journaux (article R211-2 du Code de l'urbanisme).
- De préciser que conformément aux dispositions de l'article R. 151-52 du Code de l'urbanisme, le périmètre d'application du droit de préemption urbain sera annexé au plan local d'urbanisme intercommunal.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Pour extrait certifié conforme

À Bazoches-les-Gallerandes, le 16 avril 2026

Céline DUPRÉ
Secrétaire de séance



Martial BOURGEOIS
Président



Certifié exécutoire par le Président
Compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le 17/04/2026
Et de la publication le 17/04/2026

Mention des voies et délais de recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'Orléans – sis 28 rue de la Bretonnerie 45057 ORLEANS cedex 1 – dans le délai de deux mois suivant sa publication ou son affichage.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA PLAINE DU NORD LOIRET**

L'an deux mil vingt-six, le 16 avril, le Conseil Communautaire de la Plaine du Nord Loiret dûment convoqué le 2 avril 2026, s'est réuni au sein de l'Hôtel Communautaire à Bazoches-les-Gallerandes sous la présidence de Monsieur Martial BOURGEOIS, Président.

Membres en exercice : 25

Pouvoir(s) : 2

Votants : 25

Présents : MM. PETIT Stéphane, GRANDEMAIN Michel, LEBRET Olivier (fondé du pouvoir de Mme COISNON Cassandre), PHÉLUT Jean-Marc, ARNAULT Claude, CHOFFY Patrick, GUILLOTEAU Florent, POINCLOUX Daniel, POISSON Bertrand, BOURGEOIS Martial, GUYON Gérard, CHARVOZ Didier (fondé du pouvoir de M. FERRIERE Julien), Mmes AUVRAY Gaëlle, LEBLOND Valérie, PRUNET Delphine, DUPRÉ Céline, JOUANNON--PEIGNÉ Virginie, BOUVARD Annie, PETIT Christine, GRAPPY Corinne, LACOMBE Roselyne, CRETET Françoise, BRUCHET Delphine.

Absents excusés : Mme COISNON Cassandre, M. FERRIERE Julien.

Secrétaire de séance : Madame Céline DUPRÉ

Objet : Autorisation au Président de déposer les autorisations d'urbanisme nécessaires à la construction de la nouvelle station d'épuration d'Outarville

Monsieur le Président informe l'assemblée qu'une étude diagnostic du système d'assainissement, réalisée en 2019, préconisait la reconstruction de la station d'épuration d'Outarville, vieillissante et surdimensionnée. Dans ce contexte, la Communauté de Communes de la Plaine du Nord Loiret a engagé, en 2024, un projet visant à reconstruire cette station et réhabiliter une partie du réseau d'assainissement afin d'améliorer la collecte et le transfert des effluents vers la future station.

Un maître d'œuvre, DCI Environnement, a été retenu fin 2024 pour démarrer ce projet. Les études préalables sont en cours de finalisation et le maître d'œuvre a présenté la phase projet (PRO) le 14 avril.

Le dossier « loi sur l'eau » doit être déposé prochainement, dès réception de l'avis de l'hydrogéologue agréé. Le marché de travaux pourra ainsi être publié avant l'été de manière à démarrer les travaux en fin d'année.

Considérant que la construction de la nouvelle station d'épuration nécessitera de déposer à minima une demande préalable, potentiellement un permis d'aménager,
Considérant que la démolition de l'ancienne station nécessitera potentiellement le dépôt d'un permis de démolition,

Entendu l'exposé du Président,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE

- D'autoriser le Président à déposer et à signer toutes les demandes d'urbanisme nécessaires à la construction de la nouvelle station d'épuration d'Outarville.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Pour extrait certifié conforme

À Bazoches-les-Gallerandes, le 16 avril 2026

Céline DUPRÉ
Secrétaire de séance

Martial BOURGEOIS
Président



Communauté de Communes de la Plaine du Nord Loiret
Séance du 16 avril 2026
Délibération n°C2026-62

Envoyé en préfecture le 29/04/2026
Reçu en préfecture le 29/04/2026
Publié le  
ID : 045-244500542-20260416-C2026_62-DE

Certifié exécutoire par le Président

Compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le 29/04/2026

Et de la publication le 29/04/2026

Mention des voies et délais de recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'Orléans – sis 28 rue de la Bretonnerie 45057 ORLEANS cedex 1 – dans le délai de deux mois suivant sa publication ou son affichage.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA PLAINE DU NORD LOIRET**

L'an deux mil vingt-six, le 16 avril, le Conseil Communautaire de la Plaine du Nord Loiret dûment convoqué le 2 avril 2026, s'est réuni au sein de l'Hôtel Communautaire à Bazoches-les-Gallerandes sous la présidence de Monsieur Martial BOURGEOIS, Président.

Membres en exercice : 25

Pouvoir(s) : 2

Votants : 23

Présents : MM. PETIT Stéphane, GRANDEMAIN Michel, LEBRET Olivier (fondé du pouvoir de Mme COISNON Cassandre), PHÉLUT Jean-Marc, ARNAULT Claude, CHOFFY Patrick, GUILLOTEAU Florent, POINCLOUX Daniel, POISSON Bertrand, BOURGEOIS Martial, GUYON Gérard, CHARVOZ Didier (fondé du pouvoir de M. FERRIERE Julien), Mmes AUVRAY Gaëlle, LEBLOND Valérie, PRUNET Delphine, DUPRÉ Céline, JOUANNON--PEIGNÉ Virginie, BOUVARD Annie, PETIT Christine, GRAPPY Corinne, LACOMBE Roselyne, CRETET Françoise, BRUCHET Delphine.

Absents excusés : Mme COISNON Cassandre, M. FERRIERE Julien.

Secrétaire de séance : Madame Céline DUPRÉ

Objet : Avis sur le projet de parc éolien sur les communes d'ATTRAY et JOUY-EN-PITHIVERAIS

Vu le dossier de demande d'autorisation environnementale présenté par la société Parc Eolien Aubéol en vue de l'implantation d'un parc éolien composé de 9 éoliennes et 5 postes de livraisons sur les communes d'ATTRAY et JOUY-EN-PITHIVERAIS,

Vu les dispositions de l'article R. 181-18 du code de l'environnement, le conseil communautaire est appelé à émettre un avis sur le projet dans un délai de deux mois à compter de la date de réception de la notification,

Considérant que Monsieur Martial BOURGEOIS et Monsieur Michel GRANDEMAIN ne participent pas au vote,

Entendu l'exposé du Président,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE

- D'émettre un avis favorable sur le projet présenté par la société Parc Eolien Aubéol pour l'implantation d'un parc éolien sur les communes d'ATTRAY et JOUY-EN-PITHIVERAIS.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Pour extrait certifié conforme

À Bazoches-les-Gallerandes, le 16 avril 2026

Céline DUPRÉ
Secrétaire de séance

Martial BOURGEOIS
Président



Certifié exécutoire par le Président
Compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le 28/04/2026
Et de la publication le 28/04/2026

Mention des voies et délais de recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'Orléans - sis 28 rue de la Bretonnerie 45057 ORLEANS cedex 1 - dans le délai de deux mois suivant sa publication ou son affichage.